

**CA/50/20 Add. 1 B**

Orig. : en

Munich, le 27.11.2020

OBJET :                   Récapitulatif d'ensemble  
Budget 2021

SOU MIS PAR :           Le Président de l'Office européen des brevets

DESTINATAIRES :      Le Conseil d'administration (pour décision)

---

## RÉSUMÉ

Ce document présente un récapitulatif d'ensemble du Budget 2021 et des Prévisions pour 2022 - 2025 qui est proposé pour publication. Ce document est une copie de l'Exposé des Motifs du CA/50/20. De plus, il comprend les tableaux de synthèse des résultats budgétaires à la fois pour les budgets aux fins d'autorisation et sous IFRS. En sus des informations financières, le document inclut un résumé du tableau des effectifs pour 2021 et une table des matières a été incluse.

---



# Budget 2021

Prévisions pour 2022-2025  
Récapitulatif d'ensemble





## TABLE DES MATIÈRES

<b>Objet</b>	<b>Page</b>
<b>A. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>B. ORIENTATIONS</b>	<b>1</b>
<b>C. PRINCIPES ET HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION</b>	<b>6</b>
<b>D. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES</b>	<b>9</b>
<b>E. RÉCAPITULATIF BUDGÉTAIRE PAR UNITÉS ORGANISATIONNELLES / PERFORMANCES</b>	<b>17</b>
<b>F. PRÉVISIONS</b>	<b>18</b>
<b>G. EXPLICATIONS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS PRÉVISIONNELS AU TITRE DES IFRS</b>	<b>22</b>
<b>H. ANNEXES</b>	<b>28</b>
<b>1. Budget aux fins d'autorisation (Organisation)</b>	<b>29</b>
<b>2. Budget aux fins d'autorisation</b>	<b>31</b>
- Office	
- Régimes de pensions & sécurité sociale	
- Office et Régimes de pensions & sécurité sociale, consolidé	
<b>3. Résultats IFRS</b>	<b>37</b>
<b>4. Tableau des effectifs (postes permanents) pour 2021</b>	<b>42</b>
<b>5. Appendice A – Chambres de Recours</b>	<b>44</b>
<b>6. Appendice B – Brevet Unitaire (PBU)</b>	<b>46</b>

# EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

## A. INTRODUCTION

L'exposé général des motifs contient les informations suivantes :

- Les orientations en section B
- Les principes et les hypothèses de planification en section C
- Les résultats budgétaires en section D
- Le récapitulatif budgétaire par unités organisationnelles/performances en section E
- Les prévisions en section F
- Les états financiers prévisionnels sous les Normes internationales d'information financière (IFRS) en section G
- Les perspectives budgétaires liées à la future structure des chambres de recours (CDR) de l'OEB, à l'Annexe A
- Une vue d'ensemble des dotations budgétaires relatives au brevet européen à effet unitaire lors de l'introduction de la protection unitaire conférée par un brevet, à l'Annexe B

## B. ORIENTATIONS

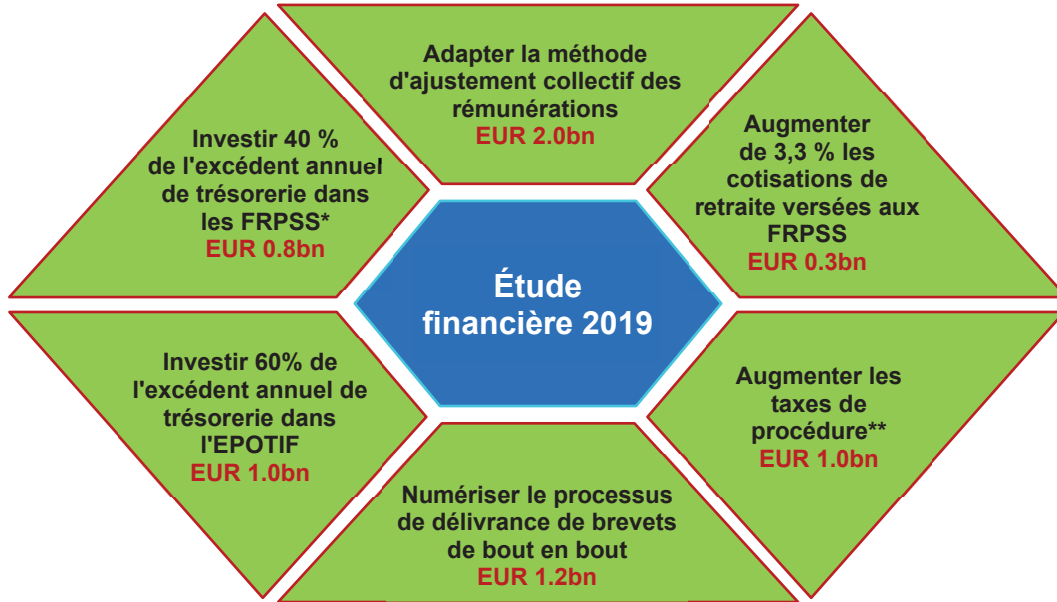
### Budget aux fins d'autorisation et IFRS normalisé

Les calculs IFRS sont basés le budget aux fins d'autorisation. Le résultat budgétaire de fonctionnement et le résultat net sous IFRS obtenus par l'Organisation en constituent toutefois les éléments les plus importants.

Les prévisions sous IFRS sont déterminées conformément aux IFRS, adoptées en totalité par l'Office avec effet au 1er janvier 2011. Pour établir les prévisions IFRS normalisées, un taux d'actualisation forfaitaire de 3,3 % pour les avantages du personnel est appliqué. Le taux d'actualisation a été revu à la baisse par rapport aux hypothèses de planification des années précédentes (5 %) et aligné avec les hypothèses du scénario de base 2 de l'étude financière. Cette réduction fait suite aux recommandations du Collège des commissaires aux comptes afin de mieux refléter l'évolution des taux d'intérêt constatée ces dernières années (environnement de taux bas persistant). Le recours à un taux d'actualisation fixe permet d'évaluer les passifs et les capitaux propres sur une base cohérente pour la période 2021-2025, et donc de comparer les chiffres d'une année sur l'autre. En outre, cette approche est alignée sur celle qui a été retenue pour déterminer les chiffres réels concernant le résultat de fonctionnement normalisé et le coût unitaire.

## Mesures de viabilité financière à long terme

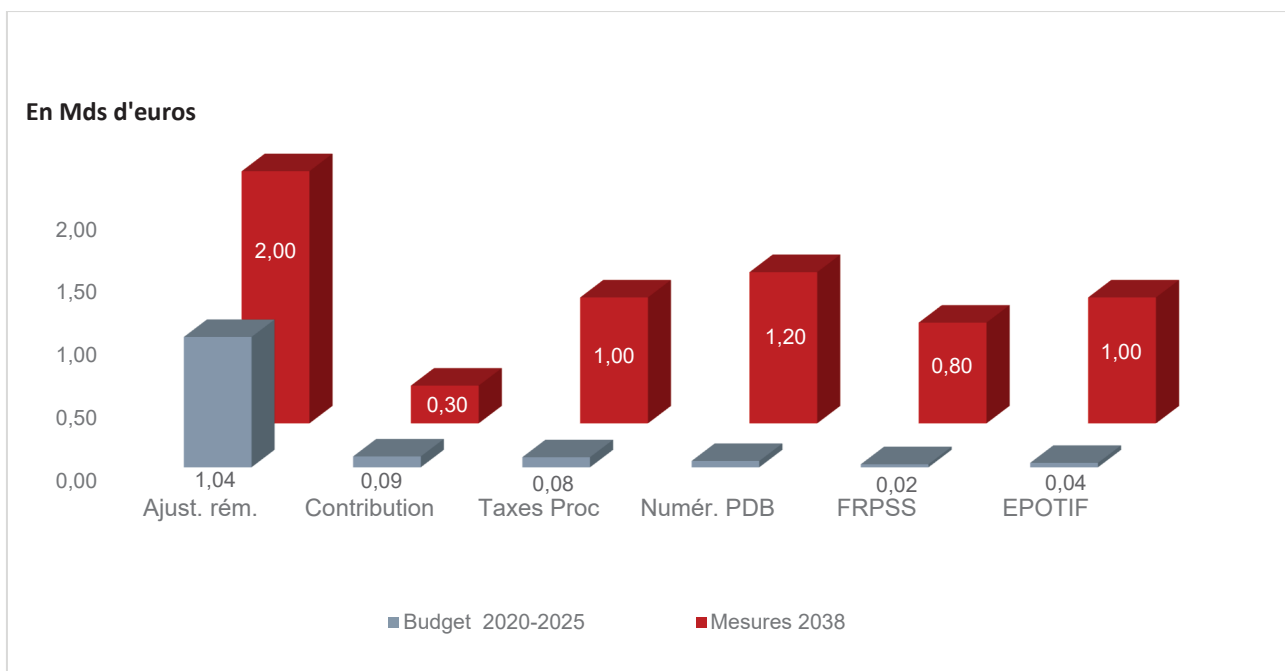
L'Étude financière 2019 a mis en évidence un déficit financier potentiel total de 5,8 Md€ à combler sur 20 ans. À cette fin, l'Office a proposé un ensemble de mesures, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en juin 2020. Les six mesures identifiées devraient avoir un impact financier cumulé de 6,3 milliards d'EUR et permettre la constitution de réserves pour le cas où une ou plusieurs mesures ne produiraient pas les résultats escomptés. Ils ont trait aux domaines suivants :



\* Un virement est un versement exceptionnel et ne constitue pas une obligation légale ou implicite pour l'Office d'effectuer des virements futurs.

\*\* Ajustement basé sur l'inflation de toutes les taxes de procédure à l'exception des taxes annuelles au titre des demandes de brevet.

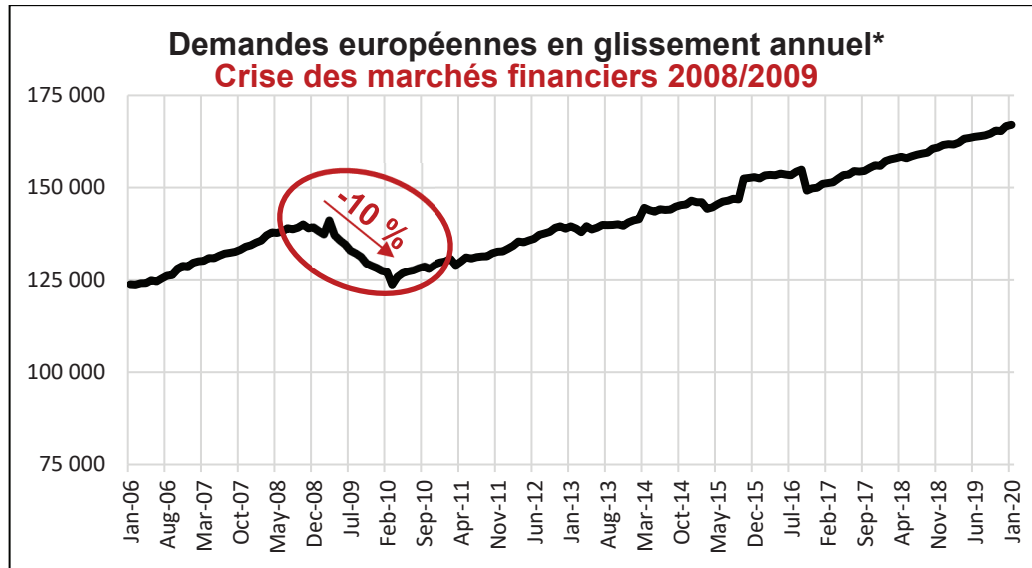
Cinq des six mesures relatives à la viabilité financière à long terme de l'Office se concrétiseront déjà au cours de la période 2020-2025 avec un impact financier estimé de 1,27 Md€, dont 1 Md€ lié au gain actuariel attendu de la nouvelle méthode d'ajustement des rémunérations. L'impact restant devrait se matérialiser entre 2026 et 2038.



## Impact estimé d'un ralentissement économique mondial (COVID-19)

L'Office s'efforce d'évaluer l'impact de la pandémie COVID-19 depuis son apparition sur le comportement des déposants de brevets et sur la charge de travail entrante. Compte tenu des incertitudes concernant l'évolution de la situation, l'Office a retenu un scénario prudent pour 2021. Sur la base des événements qui ont suivi la crise des marchés financiers de 2008, l'Office anticipe une réduction significative des demandes de brevet, et donc une diminution de la charge de travail entrante.

La crise financière de 2008 a conduit à une réduction de la charge de travail entrante à l'OEB d'environ 10 % :



(\*) Demandes Euro-direct et Euro-PCT, sans les demandes divisionnaires

L'Étude financière réalisée en 2019 a conclu qu'il existe une forte corrélation entre les variations du produit intérieur brut (PIB) et l'évolution des demandes de brevet. Cependant, l'Office étant essentiellement un "office de second dépôt", l'incidence correspondante sur la charge de travail entrante devrait connaître un délai, comme constaté lors de la crise financière de 2008/2009.

Les Perspectives de l'économie mondiale publiées en juin 2020 par le Fonds monétaire international prévoient des réductions du PIB en 2020 d'environ -10 % en Europe (ALL : -7,8 %, P-B : -7,7 %, ES : -12,8 %, IT : -12,8 %, FR : -12,5 %, RU : -10,2 %). Pour 2021, une augmentation du PIB de 6 % est prévue pour la zone euro. Dans l'ensemble, fin 2021 le PIB de la zone euro devrait être inférieur d'environ 4 % à celui de 2019 (baisse de 10 % en 2020 et amélioration de 6 % en 2021).

Compte tenu de la baisse attendue du PIB dans le monde et des leçons tirées de la précédente crise financière mondiale de 2008/2009, l'Office s'attend actuellement à une réduction de 10 % de la charge de travail entrante en 2021 par rapport au budget 2020. Comme l'Office est un "office de second dépôt", une partie de l'impact n'est pas encore directement visible, mais devrait avoir une incidence sur la charge de travail entrante avec un délai similaire à celui observé lors de la dernière crise financière.

Si la reprise économique est retardée, l'impact sur la charge de travail entrante de l'Office en 2021 pourrait être plus important. À long terme, le brevet continuera néanmoins de jouer un rôle important dans la protection des fruits de la R&D, qui est essentielle pour la reprise de l'économie mondiale.



## Plan stratégique 2023

En juin 2019, le Conseil d'administration a validé le Plan stratégique 2023 (SP2023), qui définit les principaux objectifs de l'Office suivra dans les années à venir. L'objectif ultime est de mettre en place une organisation moderne et durable sur le plan opérationnel et financier. Le Plan stratégique fournit une feuille de route claire pour la réalisation de cette vision.

Toutes les dépenses liées à la mise en œuvre du SP2023 et de ses plans d'exécution annuels sont couvertes par les crédits budgétaires prévus dans le budget 2021.

En 2021, les dépenses consacrées au SP2023 devraient s'élever à 119 M€ selon l'allocation suivante par objectifs stratégiques :

<b>Dépenses de fonctionnement et investissements totaux (en M€)</b>	<b>2021</b>
Objectif 1	
Bâtir une organisation engagée, compétente et collaborative	24
Objectif 2	
Simplifier et moderniser les systèmes informatiques	19
Objectif 3	
Fournir efficacement des produits et services de qualité	37
Objectif 4	
Développer un système et un réseau de brevets européens ayant un impact mondial	23
Objectif 5	
Assurer un développement durable terme à long terme	16
<b>Total</b>	<b>119</b>

Les dépenses externes pour le plan stratégique 2023 ont été budgétisées sur la base des estimations présentées au conseil du SP2023. Les plans d'exécution annuels définiront les activités prioritaires dans les années à venir et les ressources allouées aux différents objectifs. À la suite de la pandémie du COVID-19, les dépenses des programmes ont été réévaluées. L'enveloppe totale pour 2020-2023 couvre quelque 490 M€, dont 200 M€ concernent des projets de transformation numérique et 160 M€ des projets de construction.

S'agissant du programme d'investissement immobilier, l'OEB est en train de procéder à une évaluation de l'impact potentiel à moyen et long terme de la pandémie sur l'environnement de travail, entre autres. En attendant le résultat de plusieurs études et analyses, le volume total des investissements sur les 10 prochaines années a été revu à la baisse de 1 Md€ à 500 M€.

## **Chambres de recours (CDR)**

Des dispositions budgétaires spécifiques ont été inscrites dans le budget 2021 à la suite de la réforme structurelle des chambres de recours de l'OEB. Ces dispositions budgétaires concernent essentiellement l'identification des crédits budgétaires nécessaires au fonctionnement des CDR.

Pour atteindre l'objectif visant à régler 90 % des affaires dans les 30 mois et de ramener le nombre d'affaires en instance en dessous de 7 000, le nombre total de postes permanents dans les CDR a été augmenté de 39 membres au total en 2019 et en 2020.

Pour bien souligner le fait que ces postes supplémentaires sont destinés à résorber l'arriéré et ne sont donc que temporaires, aucune nouvelle chambre ne sera créée. Le stock et l'arriéré seront revus en permanence, les mesures temporaires devant prendre fin d'ici 2027.

Par rapport au budget 2020, trois postes administratifs supplémentaires dans le département des chambres de recours de l'Office sont prévus dans le budget 2021. Au total, les CDR auront 279 postes permanents en 2021 (215 membres et présidents, et 64 agents dans le domaine administratif).

Le Président des CDR a soumis le projet de mise en œuvre des dispositions budgétaires ainsi qu'une demande de budget motivée au Conseil des chambres de recours de l'OEB pour avis, avant de les soumettre au Président de l'Office.

L'Annexe A présente les dotations budgétaires concernant les chambres de recours de l'OEB.

## **Protection par brevet unitaire**

Selon une condition de stricte neutralité budgétaire, il est prévu que le brevet européen à effet unitaire soit intégralement financé par les recettes qu'il génère. L'OEB pense que les États membres participants trouveront une solution pour permettre la mise en œuvre intégrale du brevet européen à effet unitaire et de la juridiction unifiée en matière de brevets.

Les estimations budgétaires relatives au brevet européen à effet unitaire pour la première année après son introduction (qui à l'époque devait être 2018) ont été soumises au Comité restreint en octobre 2017.

Une vue d'ensemble des dotations budgétaires destinées au brevet européen à effet unitaire au moment de l'introduction de cette protection figure à l'Annexe B et reprend la structure validée avec le budget au cours des années précédentes. Les dotations budgétaires prévoient l'introduction du brevet européen à effet unitaire en 2021.

## C. PRINCIPES ET HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION

Le budget 2021 et les prévisions 2022-2025 ainsi que les états financiers prévisionnels en IFRS sont présentés en euros (EUR). Sauf indication contraire, tous les montants ont été arrondis au millier le plus proche (k€). Le budget 2021 et les prévisions 2022-2025 ont été préparés sur la base des principales hypothèses suivantes :

### **Recettes**

#### *Hypothèses en termes de volumes*

Les estimations de recettes actuelles sont basées sur l'hypothèse que 168 000 demandes européennes directes et demandes PCT entreront dans la phase régionale en 2021, soit une réduction de 10,2 % par rapport au budget 2020 (187 000).

Comparé aux précédentes prévisions budgétaires, et compte tenu de la production de l'Office, le nombre prévisionnel de brevets publiés est estimé à 118 000 en 2021, contre 120 000 dans le budget 2020.

#### *Montant minimum pour les taxes nationales de maintien en vigueur*

Les montants minimums pour les taxes nationales annuelles (de la 3<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> année) prévus à l'article 39 CBE doivent être fixés pour 2021 et 2022, conformément à la méthode approuvée par le Conseil d'administration en 1997.

#### *Rendement des actifs nets des FRPSS*

Le rendement des actifs prévisionnels des FRPSS est maintenu à 5,25 % et sera utilisé pour la planification ; il est par ailleurs conforme à l'objectif de rendement à long terme actuel des FRPSS. Cette hypothèse a été appliquée à la valeur des portefeuilles au 30 juin 2020.

#### *Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB (EPOTIF)*

L'EPOTIF comprend les placements financiers de l'OEB qui sont gérés par des sociétés de gestion externes, suivant la décision prise par la CBF en mai 2018. Le rendement attendu à long terme sur la base de l'allocation stratégique des actifs demeure à 4 % par an, sans changement par rapport à 2020. Cette hypothèse a été appliquée à la valeur des portefeuilles au 30 juin 2020.

La section G des états financiers prévisionnels sous IFRS contient des informations plus détaillées sur les prévisions d'évolution des actifs EPOTIF.

## Dépenses

### *Hypothèses de planification pour les dépenses de personnel*

Suite à la décision du Conseil, les ajustements à compter du 1er janvier 2021 du salaire et des autres éléments de la rémunération des agents permanents représentent + 0,5% dans le barème des traitements de base applicable pour l'Allemagne, + 0,5% aux Pays-Bas et 0,4% en Autriche. En raison de la baisse du PIB constatée en Europe en 2020, aucun ajustement des rémunérations n'a été inscrit au budget au 1er janvier 2022. On retient à nouveau l'hypothèse d'un ajustement des rémunérations au 1er janvier 2023 et au-delà de 2,2 %, reflétant l'objectif d'inflation à long terme de la Banque centrale européenne de 2,0 %, plus 0,2 % résultant de l'application de la clause développement durable.

La nouvelle méthode d'ajustement des salaires prévoit un mécanisme de règlement périodique selon lequel tout ajustement positif résultant de l'application de la clause de durabilité et reporté après trois ajustements annuels de salaire sera versé aux employés sous forme de somme forfaitaire au prorata des salaires et indemnités de base qu'ils ont reçu au cours de la période de trois ans. En raison de la clause de règlement périodique, une provision de 31,4 millions d'euros a été constituée en 2021 selon une vue IFRS et le même montant a été inscrit en 2023 dans une vue budgétaire à titre de paiement de l'ajustement mentionné.

Pour 2021 (comme pour 2020), les estimations budgétaires prévoient actuellement, pour les évolutions de carrière et les primes, l'allocation d'un montant équivalent à 3 % des traitements de base, conformément aux dispositions du système de carrière/de gestion des performances.

Comme les années précédentes, le Service International des Rémunérations et des Pensions (SIRP) de l'OCDE a fourni des estimations concernant l'obligation au titre de prestations définies sur la base de la table de mortalité des membres des régimes de pension des organisations internationales (ICSLT 2018). Pour le budget 2021 et les prévisions 2022-2025, l'Office a appliqué un taux d'actualisation prévisionnel fixe de 3,3 % (auparavant 5 % jusqu'au budget 2020) afin d'aligner les principaux paramètres macro-économiques avec l'étude financière et de refléter l'environnement persistant de taux d'intérêt bas.

En 2021 les taux de cotisation aux régimes de sécurité sociale (pensions, assurance soins de santé et assurance dépendance) restent au même niveau qu'en 2020. La prochaine évaluation actuarielle devrait avoir lieu en 2021, à la date du 31 décembre 2020, pour réévaluer le niveau nécessaire des cotisations à la lumière de la situation financière des régimes.

### *Personnel*

Compte tenu de l'incertitude qui découle de la pandémie de coronavirus et de son impact potentiel sur l'organisation de l'OEB, une approche prudente en matière de recrutement du personnel est adoptée. Les recrutements externes seront effectués de façon exceptionnelle et le rééquilibrage interne est privilégié. En conséquence, les postes non occupés placés dans la réserve centrale sont passés de 5 à 354.

## Tableau des effectifs

Les postes permanents resteront limités à 7 075. Sur le maximum de postes autorisés, 4 207 postes d'examineurs ont été inscrits au budget pour 2021, y compris une réserve de quelque 188 postes pour faire correspondre les effectifs et la charge de travail avec plus de souplesse.

La répartition par Direction Générale reste similaire au plan d'établissement 2020, en attendant la revue des organisations cibles dans le cadre de la définition de la « Nouvelle Normalité ». Une partie des postes vacants a été transférée dans la réserve centrale, tenant compte du gel des recrutements et du non-remplacement des départs.

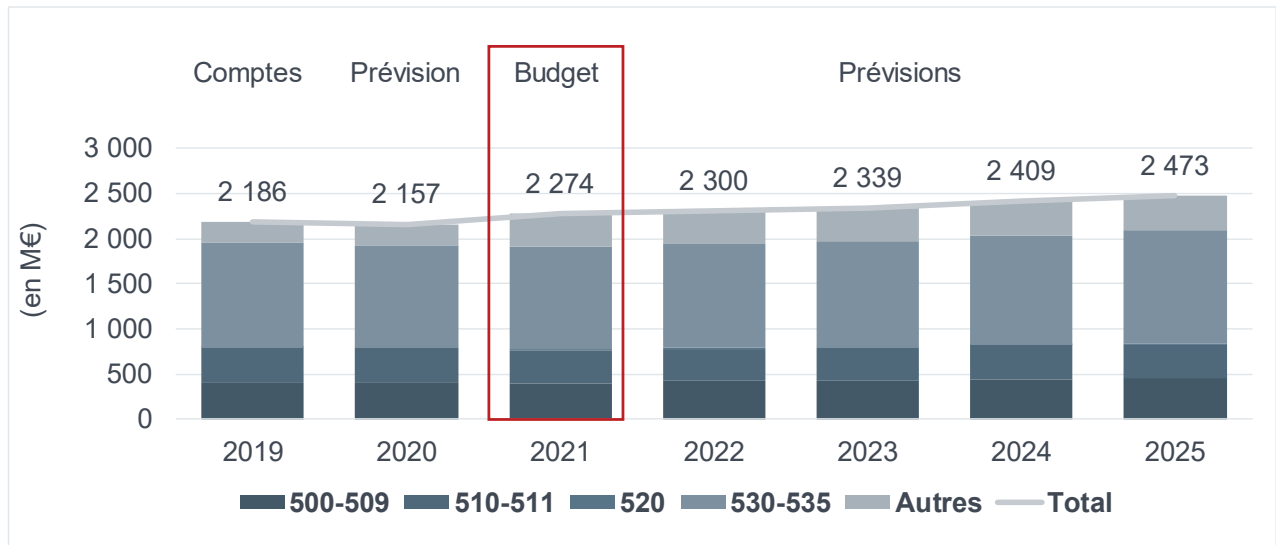
## Postes prévus à La Haye

Sur les 7 075 postes inscrits au budget 2021, 2 776 sont prévus à La Haye. Ce chiffre est tout à fait conforme aux dispositions du Protocole sur les effectifs supplémentaires de l'Office européen des brevets à La Haye (Protocole sur les effectifs supplémentaires) du 29 novembre 2000.

## D. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

### DONNÉES IMPORTANTES CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL 2021 ET LES ESTIMATIONS 2022-2025

#### (a) Recettes de fonctionnement budgétaire



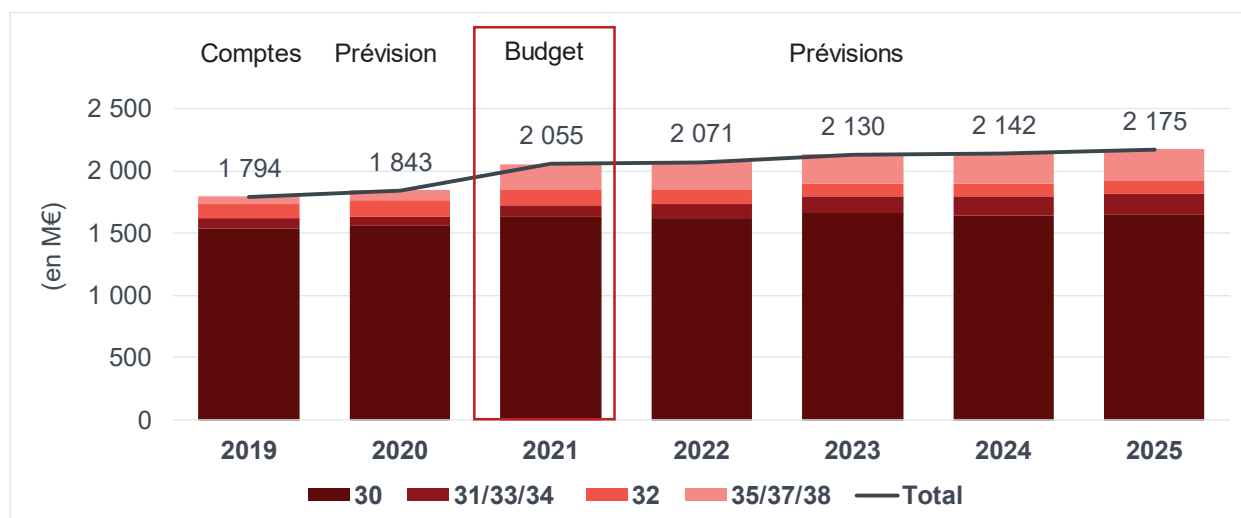
(en M€) Groupe	Comptes	Budget	Prévision	Budget	Prévisions			
	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
500-509 : taxes de dépôt et de recherche	410	447	409	401	420	427	444	454
510-511 : taxes d'examen, de délivrance et d'opposition	381	381	385	365	364	367	372	375
520-1 : taxes de recours	7	10	6	9	9	9	9	8
530-535 : taxes de désignation & taxes annuelles	1 152	1 162	1 130	1 141	1 144	1 166	1 205	1 249
dont IRF	476	465	440	436	409	388	378	374
dont NRF (Part de l'OEB)	582	597	595	611	624	636	643	660
Autres	236	357	226	359	363	371	379	387
<b>Total</b>	<b>2 186</b>	<b>2 357</b>	<b>2 157</b>	<b>2 274</b>	<b>2 300</b>	<b>2 339</b>	<b>2 409</b>	<b>2 473</b>

La baisse des recettes provenant des taxes entre les budgets 2020 et 2021 s'explique par la baisse de la charge de travail entrante liée à la pandémie COVID-19.

Les recettes au titre du dépôt et de la recherche (groupes 500-509) sont prévues en baisse de 46 M€ dans le budget 2021 par rapport à 2020. D'après les prévisions, les recettes au titre de l'examen, de la délivrance et de l'opposition (groupes 510-511) devraient baisser de 16 M€.

Les recettes provenant des taxes de désignation et des taxes de maintien en vigueur (groupes 530-535) en 2021 devraient globalement diminuer de 20 M€. La baisse de la charge de travail entrante devrait contribuer à réduire le stock de dossiers en attente, tandis que des mesures supplémentaires d'amélioration de la qualité et du respect des délais devraient raccourcir le temps de traitement moyen des demandes soumises à l'OEB. De ce fait, les taxes annuelles relatives aux demandes devraient diminuer, tandis que celles relatives aux brevets délivrés sont prévues en hausse. Les taxes annuelles au titre des demandes de brevet devraient atteindre 436 M€ en 2021 et continuer à décroître pour atteindre quelque 374 M€ en 2025 (baisse de 62 M€, soit -14 %). En revanche, le nombre plus élevé de délivrances se traduira par des recettes plus importantes au titre des taxes annuelles pour les brevets délivrés. La part OEB des taxes annuelles pour les brevets délivrés devrait s'élever à 611 M€ en 2021 et passer à 660 M€ d'ici 2025, ce qui représente une augmentation de 49 M€ sur 5 ans (+8 %). Il faut toutefois noter que les prévisions relatives aux recettes de fonctionnement s'appuient sur une extrapolation du comportement des déposants observé aujourd'hui.

Les autres recettes de fonctionnement augmenteront de 2 M€ en 2021, ce qui s'explique principalement par la révision des estimations sur la taille et l'allocation des avoirs du portefeuille EPOTIF, pour lequel la date du 30 juin 2020 a été retenue pour la valorisation (les crédits budgétaires pour les plus-values potentielles de l'EPOTIF s'élèvent à 122 M€ dans le budget 2021, contre 116 M€ dans le budget 2020). L'EPOTIF a un impact net neutre sur le budget dans la mesure où le même montant apparaît également dans les Autres dépenses de fonctionnement.

**(b) Dépenses de fonctionnement budgétaires**

(en M€)	Comptes	Budget	Prévision	Budget	Prévisions			
Chapitre	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
30: Personnel	1 541	1 643	1 562	1 627	1 619	1 661	1 638	1 650
31/33/34 : Bâtiments, coopération, information sur les brevets	77	100	72	98	115	133	153	168
32-1 : Dépenses de fonctionnement informatiques	112	116	135	125	109	100	105	105
35/37/38: Autres dépenses	64	206	75	205	228	236	246	252
<b>Total</b>	<b>1 794</b>	<b>2 066</b>	<b>1 843</b>	<b>2 055</b>	<b>2 071</b>	<b>2 130</b>	<b>2 142</b>	<b>2 175</b>

Par rapport au budget 2020, le total des dépenses de fonctionnement devrait baisser légèrement (de 11 M€, soit -0,5 %).

Les frais de personnel (chapitre 30) afficheront une baisse de 16 M€ (-0,9 %) par rapport au budget 2020. Les dépenses liées aux traitements de base restent globalement stables, ce qui s'explique par quatre facteurs :

- premièrement, la nouvelle méthode d'ajustement des rémunérations introduite en 2020 et qui sera appliquée à partir du 1er janvier 2021 a entraîné un ajustement de + 0,5% pour l'Allemagne et les Pays-Bas et + 0,4% pour l'Autriche, contre respectivement + 2,9%, + 3,7% et + 2% en 2020. En raison de la baisse du PIB constatée en Europe en 2020, aucun ajustement des rémunérations n'a été inscrit au budget au 1er janvier 2022. On retient l'hypothèse d'un ajustement maximum des rémunérations au 1er janvier 2023 et au-delà de 2,2 %, reflétant l'objectif d'inflation à long terme de la Banque centrale européenne de 2,0 %, plus 0,2 %.
- Les dépenses de personnel en 2023 comprennent une provision ponctuelle estimée à 31,4 millions d'euros pour le règlement périodique de la différence entre le résultat de la nouvelle méthode d'ajustement des salaires pour 2021 et l'application de la clause de durabilité.
- deuxièmement, l'effet de l'évolution de carrière et des primes, toujours estimé à 3 % aux fins de la planification ;
- troisièmement, les hypothèses révisées sur le nombre total d'agents-années rémunérés en 2021 (6 183 dans le budget 2021 contre 6 495 dans le budget 2020) ;
- quatrièmement, la réduction des frais de personnel en 2021, qui résulte principalement de la différence de rémunération entre les nouveaux arrivants et les pensionnés.



En raison de l'impact de la pandémie de coronavirus, les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'un examen très minutieux. Afin de faire face aux défis économiques de la crise, une réévaluation des crédits budgétaires a été menée, conduisant à une réduction d'environ 19 M€ de ceux-ci par rapport aux montants inscrits dans le budget 2021 avant le début de la crise COVID-19. Quelques exemples :

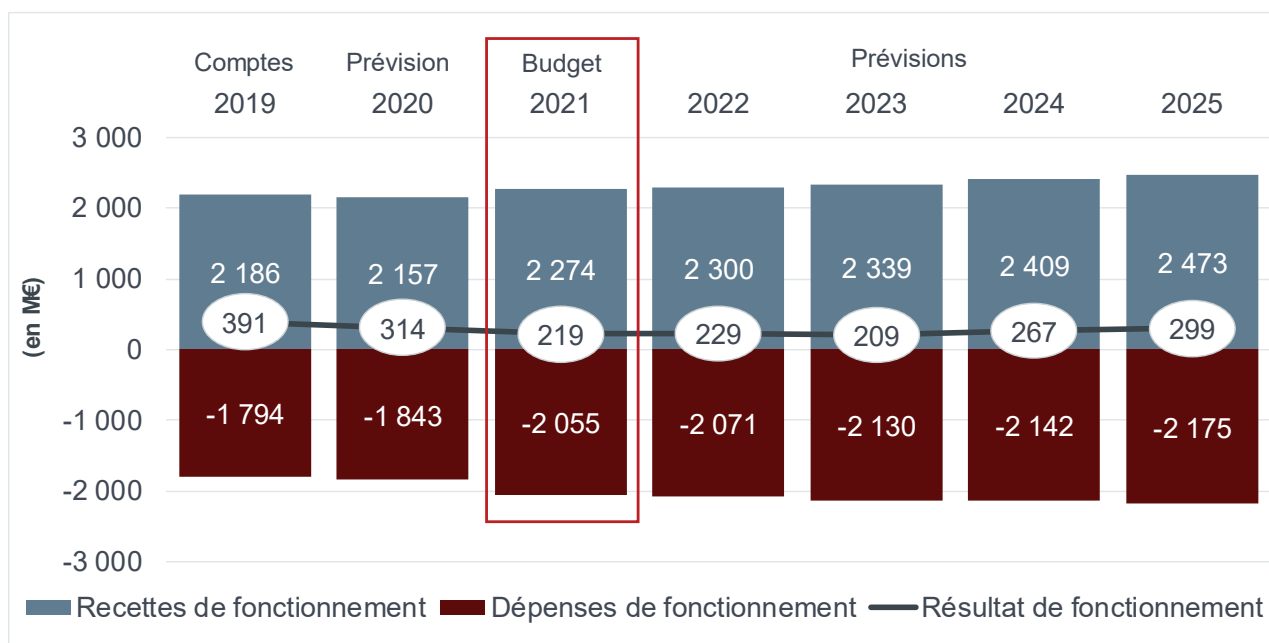
- les dépenses de recrutement, d'annonce de vacance et d'accueil de nouveaux agents à l'OEB, compte tenu de la baisse des recrutements,
- les frais de déplacement, en raison de la révision de la politique de voyage pour promouvoir l'utilisation de la visioconférence,
- les consultants et études externes.

Les dépenses aux chapitres 31/33/34 (bâtiments, coopération et informations sur les brevets / relations publiques) ont été réduites de 2 M€. Les dépenses liées aux travaux d'entretien des biens et du matériel ont été diminuées de 4 M€, tandis que les dépenses de coopération et d'informations sur les brevets et de relations publiques ont augmenté de 2 M€.

L'augmentation de 9 M€ des dépenses de fonctionnement informatiques (chapitre 32) reflète les dotations budgétaires supplémentaires estimées nécessaires pour la phase initiale du SP2023.

Les Autres dépenses (chapitres 35/37/38 : dépenses générales de fonctionnement, dépenses de projets financés par des tiers et dépenses financières) diminuent de 1 M€. L'augmentation de 5 M€ des dépenses financières imputable à la révision des estimations sur la taille et l'allocation des actifs du portefeuille EPOTIF (les crédits budgétaires pour les moins-values latentes de l'EPOTIF s'élèvent à 122 M€ dans le budget 2021, contre 116 M€ dans le budget 2020) est compensée par des mesures de réduction des coûts de 6 M€.

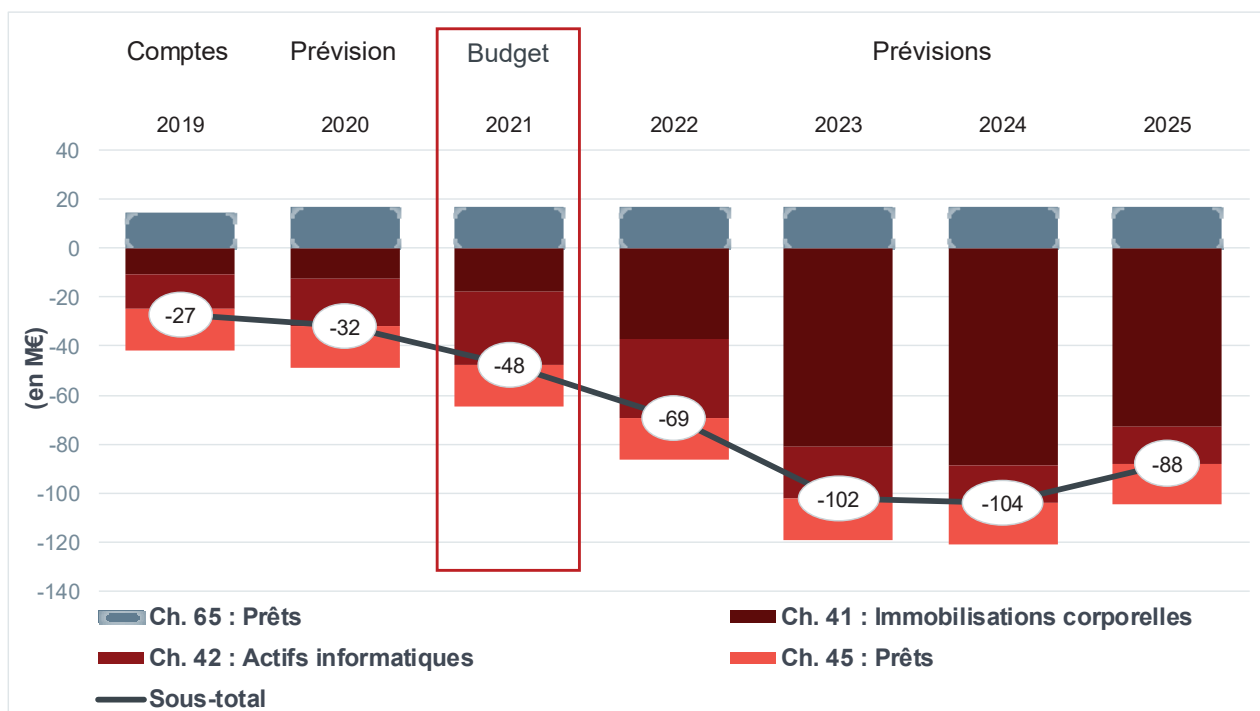
## (c) Résultat budgétaire de fonctionnement



(en M€)	Comptes 2019	Budget 2020	Prévision 2020	Budget 2021	2022	Prévisions 2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	2 186	2 357	2 157	2 274	2 300	2 339	2 409	2 473
Dépenses de fonctionnement	1 794	2 066	1 843	2 055	2 071	2 130	2 142	2 175
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>391</b>	<b>292</b>	<b>314</b>	<b>219</b>	<b>229</b>	<b>209</b>	<b>267</b>	<b>299</b>

Le résultat de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Le résultat de fonctionnement pour 2021 devrait s'inscrire en baisse de 73 M€ par rapport au budget 2020 pour les raisons expliquées précédemment.

## (d) Recettes et dépenses d'investissement budgétaires



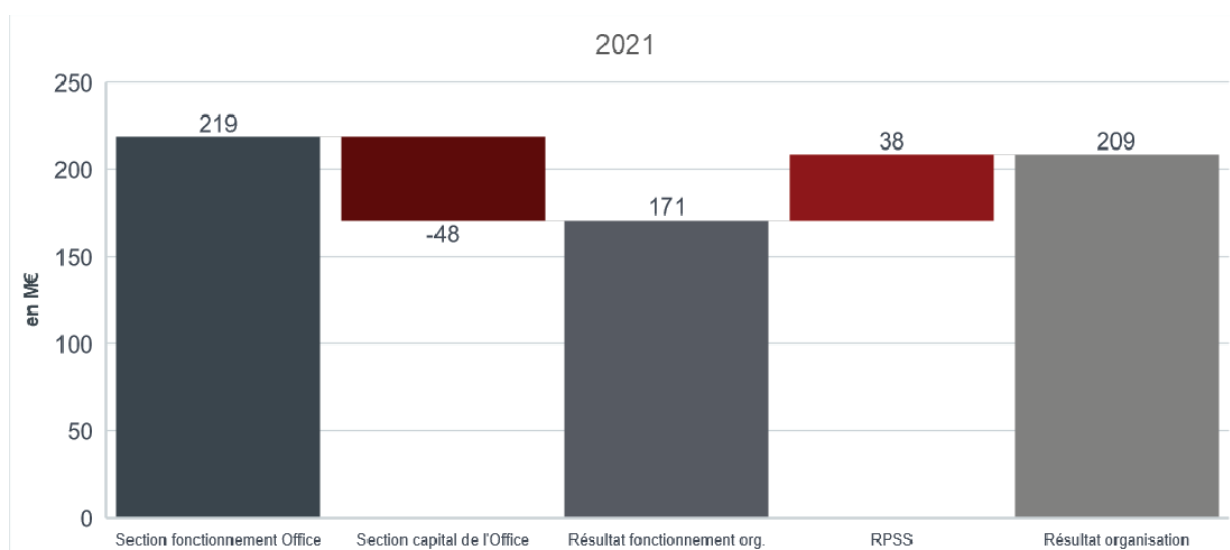
(en M€)	Comptes 2019	Budget 2020	Prévision 2020	Budget 2021	2022	Prévisions 2023	2024	2025
<b>Recettes en capital</b>								
Ch. 65 : Prêts	14	17	17	17	17	17	17	17
<b>Dépenses en capital</b>								
Ch. 41 : Immobilisations corporelles	11	19	12	18	37	81	89	73
Ch. 42 : Actifs informatiques	14	31	20	30	32	21	15	15
Ch. 45 : Prêts	17	17	17	17	17	17	17	17
Sous-total	42	66	49	65	86	119	121	105
<b>Résultat des opérations en capital</b>	<b>-27</b>	<b>-50</b>	<b>-32</b>	<b>-48</b>	<b>-69</b>	<b>-102</b>	<b>-104</b>	<b>-88</b>

Les recettes en capital prévues au budget (chapitre 65) comprennent les remboursements par le personnel des prêts à la construction, dont le montant est égal aux prêts à la construction devant être accordés (Dépenses en capital, chapitre 45).

Le résultat des opérations en capital devrait s'améliorer de 2 M€, reflétant une légère baisse en 2021 des dépenses d'investissement pour les bâtiments (chapitre 41, 1 M€) et de celles liées aux technologies de l'information (chapitre 42, 1 M€).

### (e) Budget aux fins d'autorisation : résultats globaux de l'Office et de l'Organisation

Résultat budgétaire global pour la période :



(en M€)	Comptes	Budget	Prévision	Budget	Prévisions			
	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Section fonctionnement Office	391	292	314	219	229	209	267	299
Section capital de l'Office	-27	-50	-32	-48	-69	-102	-104	-88
<b>Résultat fonctionnement org.</b>	<b>364</b>	<b>242</b>	<b>282</b>	<b>171</b>	<b>160</b>	<b>107</b>	<b>163</b>	<b>211</b>
RPSS	49	51	50	38	10	-11	-41	-69
<b>Résultat organisation</b>	<b>414</b>	<b>293</b>	<b>332</b>	<b>209</b>	<b>170</b>	<b>96</b>	<b>123</b>	<b>142</b>

Le résultat 2021 de l'Organisation est estimé à 209 M€, en baisse de 84 M€ (-29 %) par rapport au budget 2020.

Le résultat de la section de fonctionnement de l'Office s'explique principalement par un glissement partiel des taxes annuelles au titre des demandes de brevet vers les taxes annuelles au titre des brevets délivrés du côté des recettes sur la durée du plan (2021-2025). Les ajustements bisannuels de taxes basés sur l'inflation en 2022 et 2024 ont été pris en compte pour toutes les taxes de procédure, à l'exception des taxes annuelles au titre des demandes de brevet (IRFS) sur la base de l'objectif d'inflation à long terme de 2 % de la Banque centrale européenne. Les dépenses de personnel devraient rester globalement stables tout au long de la période 2021-2025.

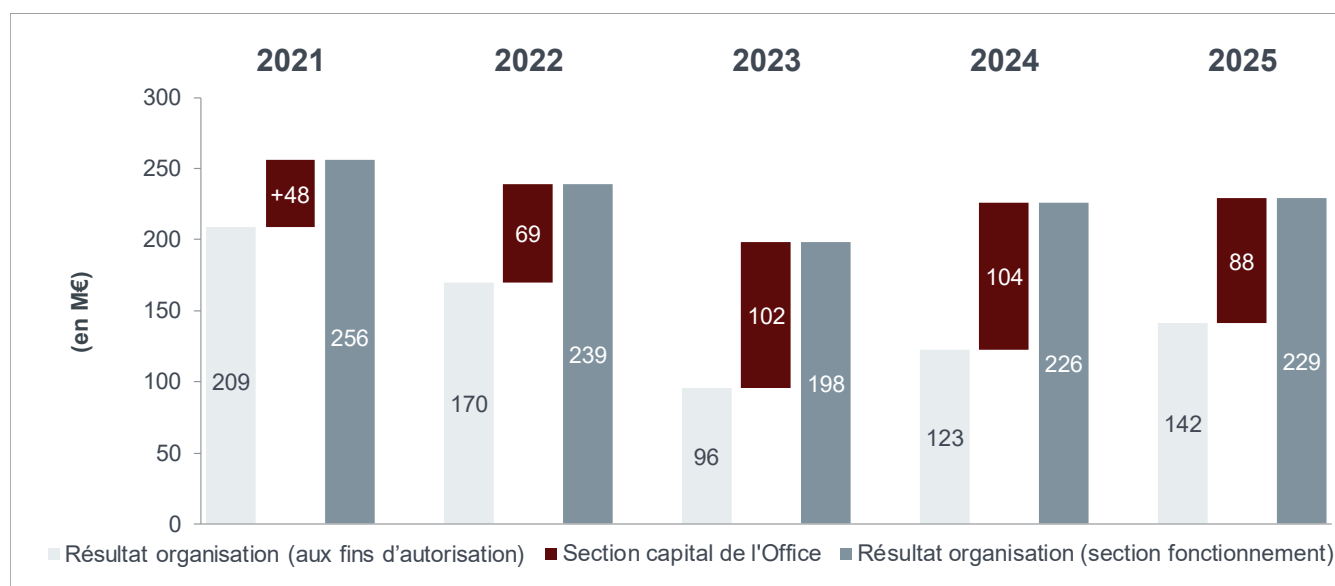
Sur la période, l'évolution des investissements de l'Office est dominée par les investissements immobiliers.

Le nombre prévu de pensionnés augmentant sur la période de planification, le résultat du RPSS devrait diminuer par rapport à 2020 et devenir négatif à partir de 2023.

En raison de la baisse du résultat de l'Office jusqu'en 2024 et de celui du RPSS, le résultat de l'Organisation devrait diminuer tout au long de la période 2021-2025.

### (f) Base pour le passage du budget aux fins d'autorisation aux IFRS normalisés

Le passage du budget aux fins d'autorisation à la présentation des résultats selon les normes IFRS s'effectue sur la base du résultat budgétaire global aux fins d'autorisation de l'Organisation duquel sont éliminées les opérations en capital qui ne sont pas pertinentes pour les besoins de la présentation aux normes IFRS, pour calculer le résultat budgétaire de l'Organisation (section fonctionnement).



(en M€)	Comptes	Budget	Prévision	Budget	Prévisions			
	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat organisation (aux fins d'autorisation)	414	293	332	209	170	96	123	142
Élimination des opérations en capital de l'Office	27	50	32	48	69	102	104	88
<b>Résultat organisation (section fonctionnement)</b>	<b>441</b>	<b>343</b>	<b>364</b>	<b>256</b>	<b>239</b>	<b>198</b>	<b>226</b>	<b>229</b>

## E. RÉCAPITULATIF BUDGÉTAIRE PAR UNITÉS ORGANISATIONNELLES/ PERFORMANCES

Le récapitulatif budgétaire par unités organisationnelles/performances a été élaboré conformément à l'objectif des crédits budgétaires de la section fonctionnement et de la section capital du budget principal (perspective des fonds confiés).

OEB Budget 2021

	Total	DG 0	DG 1	DG 4	DG 5	CDR	PBU	
	2021	Management	Procédure délivrance des brevets	Services d'entreprise	Questions juridiques / Affaires internationales	Chambres de recours	Protection Brevet unitaire	Non attribuables*
<b>Effectifs - postes permanents</b>								
Groupe d'emplois 1-4	5 596	403	4 350	461	147	235	0	0
Groupe d'emplois 5-6	1 479	121	739	453	122	44	0	0
<b>Total</b>	<b>7 075</b>	<b>524</b>	<b>5 089</b>	<b>914</b>	<b>269</b>	<b>279</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Chapitre/ Groupe</b>								
<b>Section Fonctionnement - dépenses en k€</b>								
<b>Personnel</b>								
300 Traitement de base, allocations et taxe interne	1 569 305	29 300	991 140	150 185	42 595	71 120	0	284 965
301-305 Autres (y compris formations, écoles)	58 095	805	4 145	51 630	325	490	0	700
31 Travaux d'entretien des biens et du matériel	49 900	140	0	49 760	0	0	0	0
32 Dépenses de fonctionnement informatiques	124 785	0	0	124 785	0	0	0	0
33 Coopération et réunions	28 120	30	190	2 525	23 340	0	485	1 550
34 Information brevets et relations publiques	20 200	9 140	6 205	920	3 880	55	0	0
35 Dépenses de fonctionnement général	82 855	7 525	9 540	61 875	3 450	465	0	0
37 Dépenses de projets financés par des tiers	130	0	35	0	95	0	0	0
38 Dépenses financières	122 020	0	0	122 020	0	0	0	0
<b>30-38 Total dépenses section fonctionnement</b>	<b>2 055 410</b>	<b>46 940</b>	<b>1 011 255</b>	<b>563 700</b>	<b>73 685</b>	<b>72 130</b>	<b>485</b>	<b>287 215</b>
<b>Chapitre/ Groupe</b>								
<b>Section Fonctionnement - recettes en k€</b>								
500 Recettes dépôt et recherche (CBE)	220 565	0	220 565	0	0	0	0	0
501 Recettes dépôt et recherche (PCT)	116 420	0	116 420	0	0	0	0	0
509 Recettes autres travaux de recherche	63 890	0	63 890	0	0	0	0	0
510 Recettes examen, délivrance et opposition (CBE)	352 825	0	352 825	0	0	0	0	0
511 Recettes examen (PCT)	11 965	0	11 965	0	0	0	0	0
52 Taxes de recours	8 510	0	0	0	0	8 510	0	0
530 Taxes de désignation et taxes annuelles (CBE)	1 135 925	0	0	0	0	0	0	1 135 925
532 Taxes annuelles (PBU)	2 830	0	0	0	0	0	2 830	0
535 Taxes d'extension et de validation	2 065	0	0	0	0	0	0	2 065
540 Produits d'information brevets	7 370	0	0	0	7 370	0	0	0
55 Recettes de fonctionnement général, impôt inter	228 055	0	3 000	1 775	3 330	20	50	219 880
57 Financement de projets par des tiers	130	0	35	0	95	0	0	0
58 Recettes financières	123 500	0	0	123 500	0	0	0	0
<b>50-58 Total recettes section fonctionnement</b>	<b>2 274 050</b>	<b>0</b>	<b>768 700</b>	<b>125 275</b>	<b>10 795</b>	<b>8 530</b>	<b>2 880</b>	<b>1 357 870</b>
<b>Total résultat de fonctionnement</b>	<b>218 640</b>	<b>-46 940</b>	<b>-242 555</b>	<b>-438 425</b>	<b>-62 890</b>	<b>-63 600</b>	<b>2 395</b>	<b>1 070 655</b>
<b>Section capital en k€</b>								
Total dépenses section capital	64 515	0	0	64 515	0	0	0	0
Total recettes section capital	16 800	0	0	16 800	0	0	0	0
<b>Total résultat section capital</b>	<b>-47 715</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-47 715</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat Office</b>	<b>170 925</b>	<b>-46 940</b>	<b>-242 555</b>	<b>-486 140</b>	<b>-62 890</b>	<b>-63 600</b>	<b>2 395</b>	<b>1 070 655</b>

Nom du produit	DG 0	DG 1	DG 4	DG 5	CDR	PBU	Non attribuables*
	-	1. Dépôt 2. Recherche 3. Examen 4. Opposition	-	6. Informations brevets/ Publication 7. Coopération Technique 8. Académie européenne des brevets	5. Recours	-	-

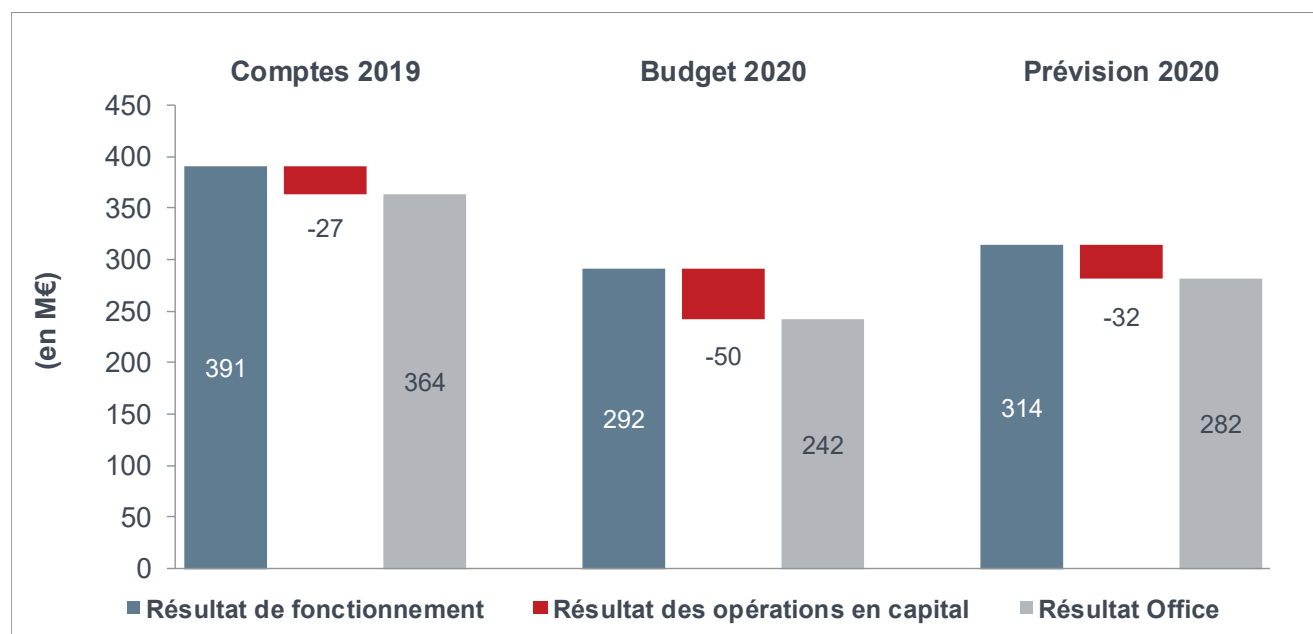
\* Les postes non alloués ont principalement trait à l'impôt interne et aux taxes annuelles.

## F. PRÉVISION

Le tableau ci-dessous fournit une prévision à jour des résultats financiers de l'exercice comptable 2020, d'une part sur la base du budget aux fins d'autorisation et d'autre part en normes IFRS normalisées.

### 1) Budget aux fins d'autorisation

Les prévisions détaillées au niveau de chaque article figurent dans les parties I et II du budget aux fins d'autorisation.



(en M€)	2019	2020
	Comptes	Budget
Recettes de fonctionnement	2 186	2 357
Dépenses de fonctionnement	1 794	2 066
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>391</b>	<b>292</b>
Recettes en capital	14	17
Dépenses en capital	42	66
<b>Résultat des opérations en capital</b>	<b>-27</b>	<b>-50</b>
<b>Résultat Office</b>	<b>364</b>	<b>242</b>
		Prévision
Recettes de fonctionnement		2 157
Dépenses de fonctionnement		1 843
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>314</b>
Recettes en capital		17
Dépenses en capital		49
<b>Résultat des opérations en capital</b>		<b>-32</b>
<b>Résultat Office</b>		<b>282</b>

Le résultat de la section de fonctionnement du budget aux fins d'autorisation devrait avoisiner 314 M€ et par conséquent dépasser le budget 2020 (292 M€).

Les prévisions pour 2020 des recettes totales de la section de fonctionnement devraient avoisiner le chiffre de 2019, tout en étant 8,5 % en dessous du budget (200 M€). La baisse des recettes de fonctionnement prévisionnelles par rapport aux recettes de fonctionnement inscrites au budget est principalement dû à l'EPOTIF (116 M€), le budget aux fins d'autorisation ne reflétant que les plus-values réalisées.

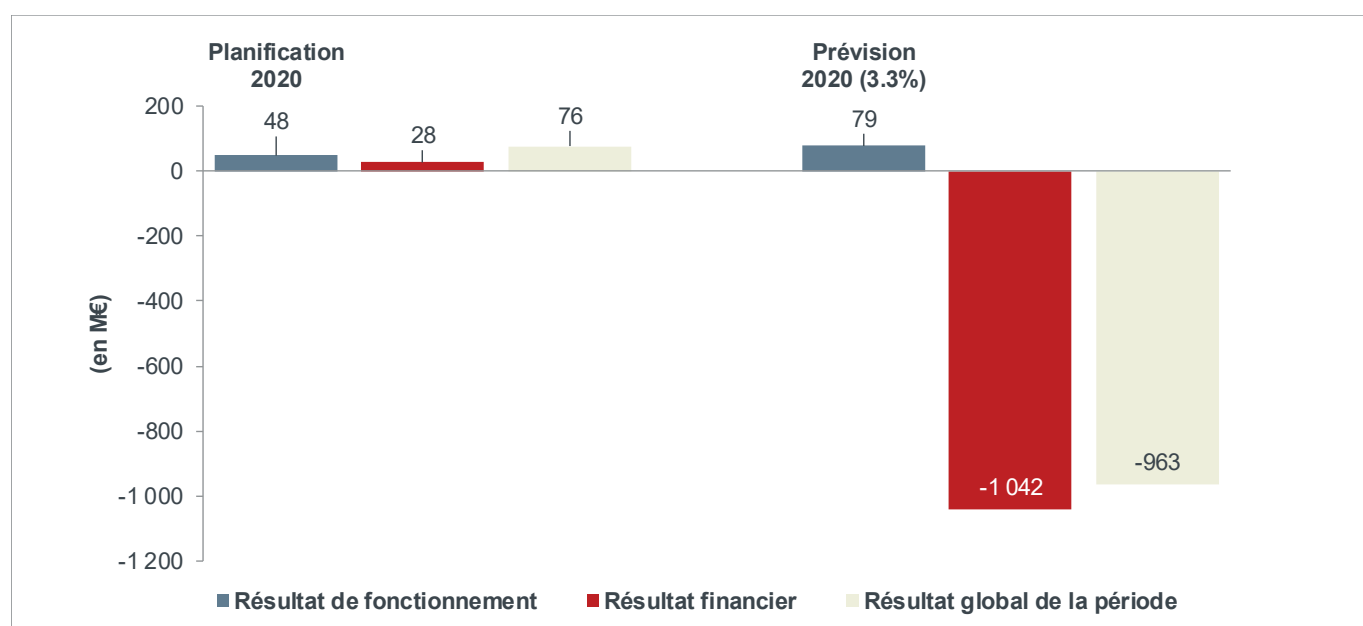
D'après les prévisions actuelles, les recettes totales au titre des taxes de procédure devraient avoisiner le chiffre de 2019. Compte tenu des incertitudes quant à l'impact économique de la pandémie, une prévision prudente est appliquée, notamment en ce qui concerne la charge de travail entrante et les taxes annuelles.

Les dépenses de fonctionnement prévues devraient être inférieures de 11 % au budget (223 M€). Cette sous-utilisation des crédits est principalement due à l'EPOTIF, car il n'y a pas de moins-values réalisées attendues (116 M€), ainsi qu'à une baisse des frais de personnel (81 M€, soit 5 %).



## 2) IFRS

Les prévisions détaillées du résultat global IFRS figurent dans la section "Résultats IFRS".



(en M€)	Comptes	CAD/D 1/19	Planification	Prévision
<b>Taux d'actualisation obligations à prestations d</b>	<b>1,99%</b>	<b>5.0%</b>	<b>3.3%</b>	<b>3.3%</b>
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>	<b>2020</b>
Recettes de fonctionnement	2 023	2 047	2 047	1 989
Dépenses de fonctionnement	2 158	1 799	1 999	1 910
Résultat de fonctionnement	-135	247	48	79
Recettes financières	1 785	593	593	-475
Charges financières	436	585	565	567
Résultat financier	1 349	7	28	-1 042
Bénéfice (perte) de l'exercice	1 213	255	76	-963
Autres éléments du résultat global	-8 041	0	0	0
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-6 828</b>	<b>255</b>	<b>76</b>	<b>-963</b>

Au départ le budget IFRS 2020 intégrait un taux d'actualisation de 5 %. Compte tenu de la modification du taux d'actualisation, qui passe de 5 % à 3,3 %, le budget IFRS 2020 a été retraité avec un taux d'actualisation de 3,3 %. Les prévisions sous IFRS ont ensuite également été réévaluées avec un taux d'actualisation de 3,3 %.

En ce qui concerne l'état du résultat global IFRS, les recettes selon les normes IFRS se situeront autour de 1 989 M€ à la fin de l'année, légèrement en dessous du budget 2020. Cette évolution résulte principalement de la baisse de la production et des taxes annuelles par rapport au budget.

Les dépenses de fonctionnement devraient selon les prévisions être inférieures au budget (89 M€), en raison de la sous-utilisation des crédits mentionnée dans le budget aux fins d'autorisation. Les tendances décrites ci-dessus entraîneront un résultat de fonctionnement IFRS de 79 M€, dépassant le budget de 31 M€.

Les recettes financières proviennent principalement du rendement attendu des actifs de l'EPOTIF (4 % par an) et des FRPSS (5,25 % par an) en plus des valeurs et résultats effectifs en juin 2020. Jusqu'au mois de juin 2020, environ 750 M€ de moins-values ont été comptabilisés sur les actifs des FRPSS et les placements de l'EPOTIF. Pour le second semestre, un rendement à long terme de 5,25 % a été retenu, compensant en partie les moins-values comptabilisées jusqu'en juin 2020 – présentées ici comme un résultat financier négatif. Les charges financières concernent principalement des charges d'intérêts liées à l'obligation au titre de prestations définies. Au total, cela conduit à une perte financière estimée de -1 042 M€ pour l'exercice 2020. Cependant, ces résultats sont fortement volatiles et échappent au contrôle de l'OEB.

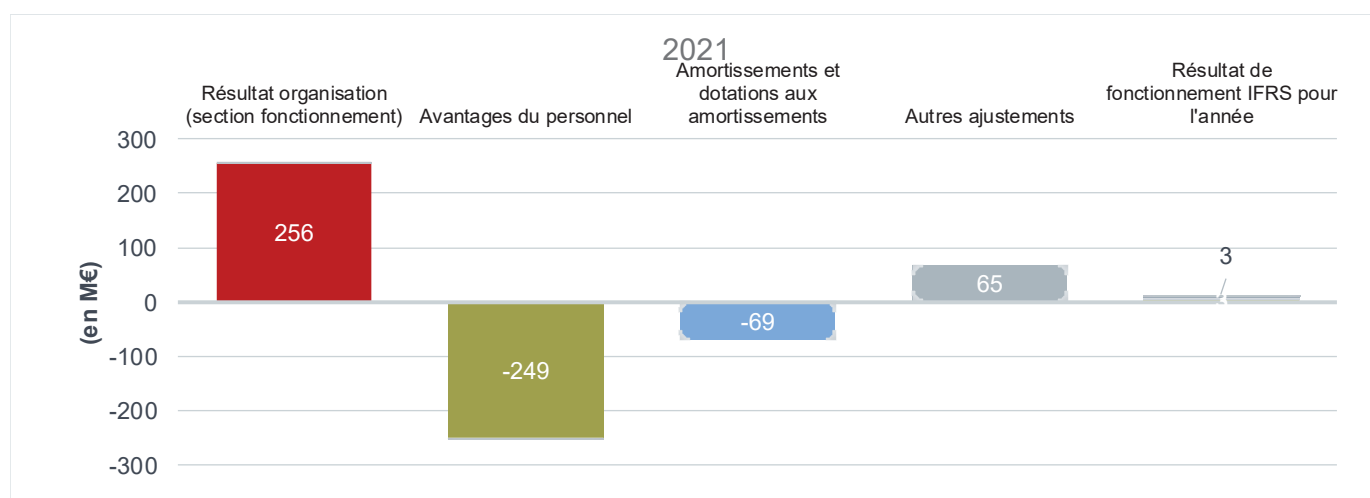
## G. EXPLICATIONS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS PRÉVISIONNELS SOUS IFRS NORMALISÉ

### (a) État du résultat global

#### Résultat opérationnel

L'état prévisionnel du résultat global est dérivé du budget aux fins d'autorisation de l'Organisation (résultat de fonctionnement), retraité des ajustements suivants :

- Avantages du personnel : les cotisations au régime de pensions et de sécurité sociale (RPSS) sont remplacées par le coût des services rendus au cours de la période, des services passés pour l'obligation au titre de prestations définies avec un taux d'actualisation retenu de 3,3 % (jusqu'au budget 2020 : 5 %) et le coût des services pour le PES. Par ailleurs, les différences dans les prestations versées, ainsi que les variations des provisions pour les congés non pris, pour le règlement périodique selon la nouvelle méthode d'ajustement salarial et les frais de personnel pour les prêts à la construction y sont pris en compte. Les prévisions pour 2020 présentées selon les normes IFRS ont également été retraitées pour intégrer un taux d'intérêt normalisé de 3,3 % au lieu d'un taux d'actualisation de 5 %.
- Introduction des amortissements et dotations aux amortissements pour les actifs immobilisés.
- Les autres ajustements ont trait aux décalages dans le temps relatifs à la constatation des recettes au titre des taxes de procédure (différences entre le solde d'ouverture et le solde de clôture pour les taxes payées d'avance), à la constatation d'immobilisations incorporelles développées en interne, aux ajustements au titre des contrats de location (IFRS 16) et à la réaffectation des recettes et dépenses entre le résultat de fonctionnement et le résultat financier, traités différemment dans le budget aux fins d'autorisation et selon les normes IFRS.



Passage du budget aux fins d'autorisation aux IFRS (en M€)	Budget		Prévision 2021	Prévisions/Planification			
	2020	2020		2022	2023	2024	2025
Résultat organisation (section fonctionnement)	343	364	256	239	198	226	229
Avantages du personnel	-250	-256	-249	-220	-185	-210	-206
Amortissements et dotations aux amortissements	-66	-68	-69	-70	-67	-64	-67
Autres ajustements	21	38	65	79	82	94	104
<b>Résultat de fonctionnement IFRS pour l'année</b>	<b>48</b>	<b>79</b>	<b>3</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>46</b>	<b>61</b>

Comme indiqué ci-dessus, les avantages du personnel pour le budget 2020 ont été retraités avec un taux d'actualisation de 3,3 % (contre 5,0 % les années précédentes).

Le résultat de fonctionnement aux normes IFRS comprend les postes suivants :

(en M€)	Comptes	Planification	Prévision	Planification	Planification			
	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	2 023	2 047	1 989	1 992	1 989	1 987	2 012	2 043
Dépenses afférentes aux avantages du personnel	-1 860	-1 645	-1 580	-1 630	-1 595	-1 601	-1 601	-1 607
Dotations aux amortissements	-59	-66	-68	-69	-70	-67	-64	-67
Autres dépenses de fonctionnement	-239	-288	-263	-290	-296	-291	-301	-308
<b>Résultat de fonctionnement IFRS pour l'année</b>	<b>-135</b>	<b>48</b>	<b>79</b>	<b>3</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>46</b>	<b>61</b>

Notez que les coûts des services rendus au cours de la période liés aux avantages du personnel pour les chiffres réels 2019 sont déterminés sur la base de 1,99 % tandis que le budget 2020 retraité, le budget 2021 et les estimations 2022-2025 sont basés sur un taux d'actualisation de 3,3 %.

Les recettes de fonctionnement de 2021 devraient diminuer de 56 M€ par rapport aux prévisions pour 2020, principalement en raison de la baisse de la production et des taxes annuelles. L'évolution jusqu'en 2025 reflète l'impact sur les IRF de la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la qualité et du respect des délais, ainsi que les priorités de l'Office concernant la qualité et l'efficacité.

Les avantages du personnel sont relativement stables en 2021 par rapport au budget 2020. Ils devraient même rester stables par la suite, jusqu'en 2025. L'augmentation liée à la méthode d'ajustement des rémunérations et les progressions de carrière est compensée par une réduction des agents-années rémunérés.

Le résultat de fonctionnement de 2021 est positif à 3 M€, en baisse de 45 M€ par rapport au résultat de fonctionnement retraité inscrit au budget 2020.

### Résultat financier

Le résultat financier aux normes IFRS comprend les postes suivants :

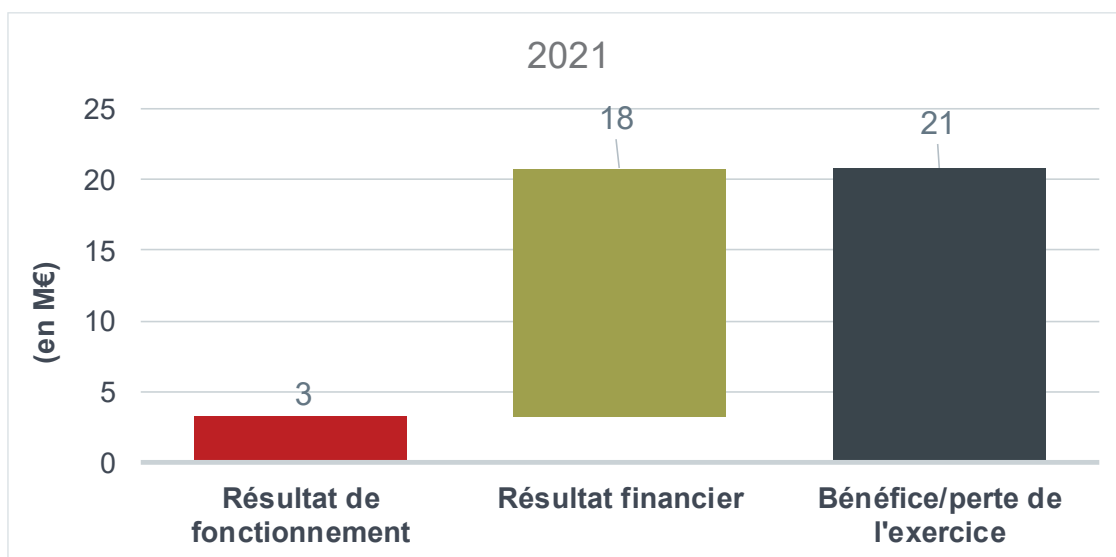
Composition du résultat financier (en M€)	Comptes	Planification	Prévision	Planification	Planification			
	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPOTIF rendement attendu de l'actif	325	116	-475	122	131	139	147	155
FRPSS	1 435	479	-32	483	512	540	568	597
Coût financier obligations à prestations définies	-413	-580	-1	-586	-612	-638	-664	-690
Autre résultat financier	2	-7	1 067	-1	-1	-1	-1	-1
<b>Résultat financier IFRS pour l'année</b>	<b>1 349</b>	<b>7</b>	<b>560</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>50</b>	<b>62</b>

Le résultat financier est essentiellement déterminé par le rendement attendu sur les actifs des FRPSS calculé sur la base de l'objectif de rendement à long terme de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation allemand (taux nominal de 5,25 %) diminué du coût financier de l'obligation au titre de prestations définies. Le rendement attendu de l'EPOTIF correspond à l'objectif à long terme estimé de rendement net de 4 % (taux d'intérêt nominal), après frais de gestion d'actifs. Ces hypothèses pour les FRPSS et l'EPOTIF ont été appliquées à la valeur des portefeuilles au 30 juin 2020.

Les injections annuelles de fonds à l'EPOTIF et aux FRPSS (60 % de l'excédent de trésorerie à l'EPOTIF, 40 % aux FRPSS) conduisent à une augmentation des actifs financiers, ce qui entraîne une augmentation des recettes financières attendues tout au long de la période de planification.

## Résultat global IFRS pour l'exercice

Les résultats IFRS planifiés de l'Organisation sont indiqués ci-dessous, avec une ventilation entre le résultat de fonctionnement et le résultat financier.



Composition du résultat financier (en M€)	Comptes	Planification	Prévision	Planification	Planification			
					2019	2020	2020	2021
EPOTIF rendement attendu de l'actif	325	116	-475	611	651	688	726	764
FRPSS	1 435	479	-32	128	139	148	157	167
Coût financier obligations à prestations définies	-413	-580	-1	-586	-612	-638	-664	-690
Autre résultat financier	2	-7	1 067	-136	-147	-158	-168	-179
<b>Résultat financier IFRS pour l'année</b>	<b>1 349</b>	<b>7</b>	<b>560</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>50</b>	<b>62</b>

Notez que les coûts des services rendus au cours de la période liés aux avantages du personnel pour les chiffres réels 2019 sont déterminés sur la base d'un taux d'actualisation de 1,13 % (pour les engagements de pensions) tandis que le budget 2020 retraité, le budget 2021 et les estimations 2022-2025 sont basés sur un taux d'actualisation fixe de 3,3 %.

Le résultat 2021 IFRS de l'Organisation est estimé à 21 M€, en baisse de 34 M€ par rapport au budget 2020.

Sachant que les autres éléments du résultat global de l'exercice dépendent principalement des fluctuations des marchés financiers, aucune valeur prévisionnelle n'a été portée au budget à ce titre.

Au total, le résultat global attendu pour l'exercice est donc égal au bénéfice IFRS prévu.

## b) État de la situation financière en IFRS

(en M€)	Comptes	Prévision	Planification	Planification			
	31.12.2019	1.1.2021	31.12.2021	2022	2023	2024	2025
Actifs immobilisés	767	704	688	702	782	846	872
FRPSS actifs nets	9 594	9 171	9 716	10 273	10 830	11 387	11 957
Liquidités	61	27	42	44	46	49	51
EPOTIF	2 955	3 060	3 267	3 486	3 703	3 940	4 213
Autres actifs	435	341	380	409	439	471	507
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 811</b>	<b>13 304</b>	<b>14 093</b>	<b>14 915</b>	<b>15 800</b>	<b>16 693</b>	<b>17 600</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>-17 632</b>	<b>-6 204</b>	<b>-6 184</b>	<b>-6 127</b>	<b>-6 060</b>	<b>-5 964</b>	<b>-5 841</b>
Obligations à prestations définies	29 869	17 947	18 736	19 524	20 311	21 084	21 845
Taxes payées d'avance	960	912	854	813	791	786	792
Autres passifs	615	649	686	704	758	787	804
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>13 811</b>	<b>13 304</b>	<b>14 093</b>	<b>14 915</b>	<b>15 800</b>	<b>16 693</b>	<b>17 600</b>

### Actifs

#### *Immobilisations*

Les immobilisations de l'OEB (immobilisations corporelles et incorporelles) devraient augmenter en suivant la courbe d'investissement.

#### *Actifs nets des FRPSS*

Les actifs des FRPSS devraient croître de 5,4 % par an en moyenne, pour atteindre 12 Md€ en 2025. Cette croissance reflète les cotisations nettes des prestations versées aux régimes de pensions et d'assurance soins de santé, le taux de rendement à long terme attendu de 5,25 %, ainsi que les injections de fonds attendues s'élevant à 40 % de l'excédent de trésorerie annuel généré.

#### *EPOTIF*

Suite à la révision des Directives de placement, les actifs financiers relatifs à l'EPOTIF figurent à présent dans un poste distinct dans l'état prévisionnel de la situation financière, alors que jusqu'au budget 2020, les actifs achetés par l'Office pour des placements de trésorerie étaient comptabilisés en tant qu'obligations et liquidités. L'évolution du portefeuille EPOTIF est déterminée par le taux de rendement attendu à long terme de 4,0 % et les injections attendues s'élevant à 60 % de l'excédent de trésorerie annuel généré.

#### *Liquidités et charges constatées d'avance*

Les liquidités comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis par les IFRS.

#### *Autres actifs*

Les Autres actifs devraient augmenter entre 2021 et 2025, en raison de la croissance des comptes clients et autres débiteurs ainsi qu'à celle des actifs du plan d'épargne salariale.

## Capitaux propres et passif

### *Capitaux propres*

Il convient de noter que les capitaux propres normalisés négatifs de début 2021 s'élèvent à -6 204 M€ et sont nettement moins négatifs que le montant enregistré à la fin du dernier exercice (-17 632 M€ au 31.12.2019). Cette variation est principalement due à l'écart entre le taux d'actualisation retenu, soit 3,3 % pour l'obligation au titre de prestations définies (dont principalement les pensions), et le taux d'actualisation effectif à la clôture de l'exercice 2019 (soit 1,13 % pour les pensions), ainsi qu'à l'effet attendu de la méthode d'ajustement des rémunérations.

Les fonds propres normalisés négatifs de -6 184 M€ en 2021 devraient s'améliorer progressivement jusqu'en 2025.

La volatilité du taux d'actualisation, ajoutée au fait que l'évaluation des passifs dépend étroitement des changements affectant le taux d'actualisation, peut entraîner, au moins à court terme, des fluctuations extrêmes des chiffres réels des passifs et, par conséquent, des capitaux propres négatifs. Le tableau des capitaux propres ci-dessus vise par conséquent principalement à refléter l'évolution escomptée des capitaux propres d'une année sur l'autre (si leur mode de calcul est comparable à celui de l'étude financière), plutôt qu'à permettre une comparaison entre prévisions et chiffres réels.

### *L'obligation au titre des prestations définies*

Un taux d'actualisation normalisé de 3,3 % a été appliqué sur toute la période de planification 2021-2025. L'évaluation sous-jacente de l'obligation au titre de prestations définies reflète aussi la nouvelle méthode d'ajustement des rémunérations, qui prévoit un plafond de 0,2 % au-dessus de l'objectif d'inflation à long terme de 2 % de la Banque centrale européenne et s'élève à 2,2 % au maximum. Cette hypothèse est inférieure aux estimations précédentes appliquées jusqu'au budget 2020 (2,5 %).

L'obligation au titre de prestations définies devrait croître en moyenne de 3,9 % par an pour atteindre 22 Md€ en 2025.

### *Taxes payées d'avance*

Les taxes payées d'avance (à court et à long terme) affichent une baisse de 62 M€ (-7 %) sur la période de planification, correspondant à la diminution attendue de la charge de travail entrante et à l'évolution prévue des demandes en instance grâce aux gains de qualité/rapidité et d'efficacité dans le processus de délivrance des brevets dans les années à venir.

### *Autres passifs*

Les autres passifs (à court et à long terme) augmentent principalement en raison des postes fournisseurs et autres créiteurs ainsi que des obligations au titre du plan d'épargne salariale. La part des actifs comme des passifs du plan d'épargne salariale reste faible sur toute la période considérée et s'élève à 254 M€, soit 1,2 % de l'obligation au titre du régime à prestations définies d'ici fin 2025.

*Futures taxes de maintien en vigueur générées par les brevets européens et unitaires et coûts des travaux non effectués dépassant les taxes payées d'avance déjà perçues*

(en M€)	2020	Planification	2022	2023	2024	2025
		2021				
VAN des taxes annuelles	4 300	5 000	5 300	5 500	5 700	5 800
Coûts des travaux non effectués dépassant les taxes payées d'avance déjà perçues	-700	-800	-740	-690	-650	-630

La valeur actuelle nette (VAN) des futures taxes de maintien en vigueur pour les brevets européens et unitaires n'est pas comptabilisée comme un actif dans les états de la situation financière de l'Organisation, parce que le titulaire d'un brevet n'est pas obligé de renouveler son brevet chaque année. Ces taxes sont donc exclues des états de la situation financière en IFRS, mais font l'objet d'une note purement informative dans les comptes annuels.

L'autre élément qui n'est pas non plus inclus dans les états de la situation financière en IFRS concerne les coûts des travaux non effectués dépassant les taxes payées d'avance. Malgré les efforts accomplis ces dernières années et les nouvelles améliorations attendues en matière de productivité, les recettes provenant des taxes de procédure et de maintien en vigueur au titre des demandes en instance ne couvriront pas les coûts restants relatifs à la délivrance des brevets. Comme ces pertes de fonctionnement futures ne répondent pas aux critères de classification des passifs, aucune dotation aux provisions n'est passée à ce titre. Alors que les taxes payées par anticipation pour du travail non encore effectué sont bien inscrites au passif, le coût réel de ce travail dépassant les taxes perçues ne l'est pas. Cet écart entre le coût du travail non encore effectué et les taxes payées d'avance devrait diminuer au cours de la période 2021-2025, pour deux raisons :

- premièrement, le solde des taxes payées d'avance pour les demandes en instance devrait baisser, en raison des gains de rapidité et d'efficacité attendus ;
- deuxièmement, les hausses de productivité escomptées conduisent à une réduction de la part des coûts attendus non couverts par les taxes de procédure, compensée par l'évolution de l'inflation.

Les chiffres relatifs à ces deux éléments figurent dans le tableau ci-dessus. Toutefois, on gardera à l'esprit que ces montants se rapportent à deux portefeuilles différents, à savoir les brevets délivrés et les demandes en instance. Leurs flux de trésorerie respectifs suivent également des schémas différents. Ils ne sont par conséquent pas directement comparables. En outre, ils ne reflètent pas totalement l'évolution future des coûts et des recettes et ne prennent pas en compte les futures taxes de maintien en vigueur des demandes en instance.



## **H. ANNEXES**

**1. Budget aux fins d'autorisation (Organisation)**

**RECAPITULATION DES RECETTES ET DES DEPENSES  
(I ERE ET II EME PARTIES DU BUDGET)**

en k€

	RECETTES	DEPENSES
PARTIE I BUDGET PRINCIPAL	2 509 490	2 509 490
PARTIE II REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE	415 050	415 050
<b>TOTAL</b>	<b>2 924 540</b>	<b>2 924 540</b>
Corrections apportées en raison des transferts opérés		
<b>PARTIE I BUDGET PRINCIPAL</b>		
Section 1: Section fonctionnement		
Contributions de l'Office aux régimes de pensions et de sécurité sociale		247 030
Recettes nettes reportées du budget de fonctionnement		218 640
Section 2: Section capital		
Recettes nettes reportées du budget de fonctionnement (Article 6000)	218 640	
<b>PARTIE II REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE</b>		
Section 1: Section fonctionnement		
Contributions de l'Office aux régimes de pensions et de sécurité sociale	247 030	
Recettes nettes reportées du budget de fonctionnement		37 650
Section 2: Section capital		
Recettes nettes reportées du budget de fonctionnement (Article 6600)	37 650	
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 421 220</b>	<b>2 421 220</b>

- 2. Budget aux fins d'autorisation (Office)**
  - Office
  - Régimes de pensions & sécurité sociale
  - Office et Régimes de pensions & sécurité sociale, consolidé

**BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.) - OFFICE**

en k€

Chap. Gr.	D E P E N S E S	Comptes	Budget	Prévisions	Budget	Prévisions			
		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>									
30	Personnel	1 540 906	1 643 415	1 561 589	1 627 400	1 619 035	1 661 450	1 637 630	1 650 210
31	Entretien des biens et du matériel	49 207	53 585	49 384	49 900	57 390	61 220	62 130	62 550
32	Dépenses de fonctionnement informatiques	112 214	115 765	135 000	124 785	108 515	100 190	104 530	104 530
33	Coopération et réunions	13 479	27 915	10 260	28 120	37 070	50 785	71 130	85 105
34	Information brevets et communication	13 962	18 975	12 245	20 200	20 840	20 925	20 075	20 135
35	Dépenses de fonctionnement général	64 349	89 790	74 393	82 855	97 115	96 520	99 295	96 850
37	Dépenses de projets financés par des tiers	28	135	100	130	130	130	130	130
38	Dépenses financières	12	116 000	25	122 020	131 020	139 020	147 020	155 020
30-38	<b>Sous-total</b>	1 794 156	2 065 580	1 842 996	2 055 410	2 071 115	2 130 240	2 141 940	2 174 530
	<b>Résultat de fonctionnement (excédent)</b>	391 359	291 785	313 954	218 640	229 225	209 245	267 165	298 540
	<b>TOTAL section fonctionnement</b>	<b>2 185 515</b>	<b>2 357 365</b>	<b>2 156 950</b>	<b>2 274 050</b>	<b>2 300 340</b>	<b>2 339 485</b>	<b>2 409 105</b>	<b>2 473 070</b>
<b>Section 2: Section capital</b>									
410	Terrains et immeubles	9 693	18 650	12 250	17 340	36 635	80 765	88 490	72 480
411	Mobilier et équipements	1 262	415	130	375	585	375	310	320
42	Informatique: Immobilisations corporelles et incorporelles	13 884	30 540	19 505	30 000	32 110	21 050	15 000	15 000
45	Prêts et avances à des tiers	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
41-48	<b>Sous-total</b>	41 639	66 405	48 685	64 515	86 130	118 990	120 600	104 600
49	<b>Excédent budget aux fins d'autorisation</b>	364 168	242 180	282 069	170 925	159 895	107 055	163 365	210 740
	<b>TOTAL section capital</b>	<b>405 807</b>	<b>308 585</b>	<b>330 754</b>	<b>235 440</b>	<b>246 025</b>	<b>226 045</b>	<b>283 965</b>	<b>315 340</b>

**BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.) - OFFICE**

en k€

Chap. Gr.	R E C E T T E S	Comptes	Budget	Prévisions	Budget	Prévisions			
		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>									
500	Recettes perçues au titre du dépôt (CBE) et de la recherche (CBE)	231 910	245 695	229 205	220 565	233 235	240 245	253 025	259 985
501	Recettes perçues au titre du dépôt (PCT)	123 556	137 135	115 540	116 420	122 630	122 590	127 310	130 340
509	Recettes perçues au titre d'autres travaux de recherche	54 520	64 530	64 520	63 890	63 890	63 890	63 890	63 890
510	Recettes perçues au titre de l'examen, de la délivrance et de l'opposition (CBE)	370 447	366 635	372 330	352 825	351 755	353 845	358 875	361 730
511	Recettes perçues au titre de l'examen (PCT)	10 682	14 855	13 095	11 965	12 500	12 935	13 305	13 405
52	Taxes de procédure pour les recours	6 707	9 700	6 000	8 510	9 140	9 030	8 620	7 965
530	Taxes de désignation et taxes annuelles (CBE)	1 150 482	1 157 455	1 128 010	1 135 925	1 120 910	1 115 315	1 113 870	1 129 225
532	Taxes annuelles (PBU)	0	2 830	0	2 830	20 950	48 110	89 270	117 380
535	Taxes d'extension et de validation	1 469	1 850	1 850	2 065	2 110	2 135	2 180	2 180
540	Produits d'information brevets	8 203	8 240	7 580	7 370	7 490	7 790	7 640	7 630
55	Recettes de fonctionnement général	226 386	230 805	217 570	228 055	223 100	222 970	222 490	222 710
57	Financement de projets de tiers	28	135	100	130	130	130	130	130
58	Recettes financières	1 126	117 500	1 150	123 500	132 500	140 500	148 500	156 500
50-58	<b>Sous-total</b>	<b>2 185 515</b>	<b>2 357 365</b>	<b>2 156 950</b>	<b>2 274 050</b>	<b>2 300 340</b>	<b>2 339 485</b>	<b>2 409 105</b>	<b>2 473 070</b>
<b>TOTAL section fonctionnement</b>									
		<b>2 185 515</b>	<b>2 357 365</b>	<b>2 156 950</b>	<b>2 274 050</b>	<b>2 300 340</b>	<b>2 339 485</b>	<b>2 409 105</b>	<b>2 473 070</b>
<b>Section 2: Section capital</b>									
60	Résultat de fonctionnement (excédent)	391 359	291 785	313 954	218 640	229 225	209 245	267 165	298 540
650	Remboursements des prêts à la construction consentis au personnel	14 448	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
<b>TOTAL section capital</b>									
		<b>405 807</b>	<b>308 585</b>	<b>330 754</b>	<b>235 440</b>	<b>246 025</b>	<b>226 045</b>	<b>283 965</b>	<b>315 340</b>

**BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.)**  
**REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE**  
en k€

D E P E N S E S		Comptes	Budget	Prévisions	Budget	Prévisions			
		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Art.	<b>Section 1: Section fonctionnement</b>								
3600	Paiements au titre des pensions	210 507	239 000	225 390	248 010	266 030	284 260	310 780	338 400
3601	Plan d'épargne salariale (PES)	1 818	1 500	1 660	1 250	1 870	2 320	3 000	1 950
3605	Assurance soins de santé	73 913	77 500	77 610	81 490	85 560	89 840	94 330	99 050
3605	Assurance dépendance	5 684	6 030	5 990	6 230	6 450	6 710	6 940	7 220
3605	Assurance décès	2 550	2 385	2 485	2 575	2 535	2 535	2 565	2 580
3605	Prestations dépendance des agents à durée déterminée	23	150	195	195	240	300	360	360
	<b>Sous-total</b>	294 494	326 565	313 330	339 750	362 685	385 965	417 975	449 560
	<b>Résultat de fonctionnement (excédent)</b>	<b>49 484</b>	<b>51 215</b>	<b>50 270</b>	<b>37 650</b>	<b>10 025</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL section fonctionnement</b>	<b>343 978</b>	<b>377 780</b>	<b>363 600</b>	<b>377 400</b>	<b>372 710</b>	<b>385 965</b>	<b>417 975</b>	<b>449 560</b>
Art.	<b>Section 2: Section capital</b>								
4600	Transfert des excédents du régime de pensions et de sécurité sociale								
	- Transfert des excédents du régime de pensions et de sécurité sociale aux PES	34 297	36 500	35 070	20 405	0	0	0	0
	- Transfert des excédents aux Fonds de réserve	15 186	14 715	15 200	17 245	17 135	17 495	17 700	19 815
4610	Déficit régime de pensions et de sécurité sociale	0	0	0	0	7 110	28 630	58 555	89 035
	<b>TOTAL section capital</b>	<b>49 484</b>	<b>51 215</b>	<b>50 270</b>	<b>37 650</b>	<b>24 245</b>	<b>46 125</b>	<b>76 255</b>	<b>108 850</b>
<b>R E C E T T E S</b>									
Art.	<b>Section 1: Section fonctionnement</b>								
5600	Contributions au titre des pensions	218 464	245 980	235 840	242 500	236 980	236 155	234 715	233 845
5601	Plan d'épargne salariale (PES)	17 004	16 215	16 860	18 495	19 005	19 815	20 700	21 765
5605	Assurance soins de santé	90 009	95 170	90 545	95 095	95 355	97 120	99 400	101 920
5605	Assurance dépendance	15 880	17 880	17 675	18 540	18 595	18 905	19 380	19 870
5605	Assurance décès	2 548	2 385	2 485	2 575	2 535	2 535	2 565	2 580
5605	Cotisations à l'assurance dépendance	72	150	195	195	240	300	360	360
	<b>Sous-total</b>	343 978	377 780	363 600	377 400	372 710	374 830	377 120	380 340
	<b>Résultat de fonctionnement (déficit)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 135</b>	<b>40 855</b>	<b>69 220</b>
	<b>TOTAL section fonctionnement</b>	<b>343 978</b>	<b>377 780</b>	<b>363 600</b>	<b>377 400</b>	<b>372 710</b>	<b>385 965</b>	<b>417 975</b>	<b>449 560</b>
Chap.	<b>Section 2: Section capital</b>								
6600	Recettes nettes								
	- Régimes de pension & sécurité sociale	34 297	36 500	35 070	20 405	0	0	0	0
	- Régime à cotisations définies	15 186	14 715	15 200	17 245	17 135	17 495	17 700	19 815
6610	Compensation du déficit assurance décès et invalidité	0	0	0	0	7 110	28 630	58 555	89 035
	<b>TOTAL section capital</b>	<b>49 484</b>	<b>51 215</b>	<b>50 270</b>	<b>37 650</b>	<b>24 245</b>	<b>46 125</b>	<b>76 255</b>	<b>108 850</b>

BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.)  
**OFFICE / REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE**  
 (consolidé, ajusté pour transferts à l'intérieur du budget)  
 en k€

Chap.	D E P E N S E S	Comptes 2019	Budget 2020	Prévisions 2020	2021	2022	Budget 2023	2024	2025
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>									
30	Personnel	1 316 629	1 394 006	1 320 379	1 380 370	1 375 215	1 416 320	1 391 010	1 401 440
31	Entretien des biens et du matériel	49 207	53 585	49 384	49 900	57 390	61 220	62 130	62 550
32	Dépenses de fonctionnement informatiques	112 214	115 765	135 000	124 785	108 515	100 190	104 530	104 530
33	Coopération et réunions	13 479	27 915	10 260	28 120	37 070	50 785	71 130	85 105
34	Information brevets et communication	13 962	18 975	12 245	20 200	20 840	20 925	20 075	20 135
35	Dépenses de fonctionnement général	64 349	89 790	74 393	82 855	97 115	96 520	99 295	96 850
36	Régimes de pensions et de sécurité sociale	298 590	326 565	313 330	339 750	362 685	385 965	417 975	449 560
37	Dépenses de projets financés par des tiers	28	135	100	130	130	130	130	130
38	Dépenses financières	12	116 000	25	122 020	131 020	139 020	147 020	155 020
30-38	<b>Sous-total</b>	1 868 468	2 142 736	1 915 116	2 148 130	2 189 980	2 271 075	2 313 295	2 375 320
	<b>Résultat de fonctionnement (excédent)</b>	<b>436 747</b>	<b>342 999</b>	<b>364 224</b>	<b>256 290</b>	<b>239 250</b>	<b>198 110</b>	<b>226 310</b>	<b>229 320</b>
	<b>TOTAL section fonctionnement</b>	<b>2 305 215</b>	<b>2 485 735</b>	<b>2 279 340</b>	<b>2 404 420</b>	<b>2 429 230</b>	<b>2 469 185</b>	<b>2 539 605</b>	<b>2 604 640</b>
<b>Section 2: Section capital</b>									
410	Terrains et immeubles	9 693	18 650	12 250	17 340	36 635	80 765	88 490	72 480
411	Mobilier et équipements	1 262	415	130	375	585	375	310	320
42	Informatique: Immobilisations corporelles et incorporelles	13 884	30 540	19 505	30 000	32 110	21 050	15 000	15 000
45	Prêts et avances à des tiers	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
41-48	<b>Sous-total</b>	41 639	66 405	48 685	64 515	86 130	118 990	120 600	104 600
	<b>Excédent consolidé</b>	<b>409 556</b>	<b>293 394</b>	<b>332 339</b>	<b>208 575</b>	<b>169 920</b>	<b>95 920</b>	<b>122 510</b>	<b>141 520</b>
	<b>TOTAL section capital</b>	<b>451 195</b>	<b>359 799</b>	<b>381 024</b>	<b>273 090</b>	<b>256 050</b>	<b>214 910</b>	<b>243 110</b>	<b>246 120</b>



BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.)  
**OFFICE / REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE**  
 (consolidé, ajusté pour transferts à l'intérieur du budget)

en k€

Chap. Gr.	R E C E T T E S	Comptes	Budget	Prévisions	Budget				
		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>									
500	Recettes perçues au titre du dépôt (CBE) et de la recherche (CBE)	231 910	245 695	229 205	220 565	233 235	240 245	253 025	259 985
501	Recettes perçues au titre du dépôt (PCT) et de la recherche (PCT)	123 556	137 135	115 540	116 420	122 630	122 590	127 310	130 340
509	Recettes perçues au titre d'autres travaux de recherche	54 520	64 530	64 520	63 890	63 890	63 890	63 890	63 890
510	Recettes perçues au titre de l'examen, de la délivrance et de l'opposition (CBE)	370 447	366 635	372 330	352 825	351 755	353 845	358 875	361 730
511	Recettes perçues au titre de l'examen (PCT)	10 682	14 855	13 095	11 965	12 500	12 935	13 305	13 405
52	Taxes de procédure pour les recours	6 707	9 700	6 000	8 510	9 140	9 030	8 620	7 965
530	Taxes de désignation et taxes annuelles (CBE)	1 150 482	1 157 455	1 128 010	1 135 925	1 120 910	1 115 315	1 113 870	1 129 225
532	Taxes annuelles (PBU)	0	2 830	0	2 830	20 950	48 110	89 270	117 380
535	Taxes d'extension et de validation	1 469	1 850	1 850	2 065	2 110	2 135	2 180	2 180
540	Produits d'information brevets	8 203	8 240	7 580	7 370	7 490	7 790	7 640	7 630
55	Recettes de fonctionnement général	226 386	230 805	217 570	228 055	223 100	222 970	222 490	222 710
56	Régimes de pensions et de sécurité sociale	119 701	128 370	122 390	130 370	128 890	129 700	130 500	131 570
57	Financement de projets de tiers	28	135	100	130	130	130	130	130
58	Recettes financières	1 126	117 500	1 150	123 500	132 500	140 500	148 500	156 500
<b>TOTAL section fonctionnement</b>		<b>2 305 215</b>	<b>2 485 735</b>	<b>2 279 340</b>	<b>2 404 420</b>	<b>2 429 230</b>	<b>2 469 185</b>	<b>2 539 605</b>	<b>2 604 640</b>
<b>Section 2: Section capital</b>									
60/66	Résultat de fonctionnement (excédent)	436 747	342 999	364 224	256 290	239 250	198 110	226 310	229 320
650	Remboursements des prêts à la construction consentis au personnel	14 448	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
<b>TOTAL section capital</b>		<b>451 195</b>	<b>359 799</b>	<b>381 024</b>	<b>273 090</b>	<b>256 050</b>	<b>214 910</b>	<b>243 110</b>	<b>246 120</b>

### **3. Résultats IFRS**

**ETAT PREVISIONNEL DES RESULTATS GLOBALES IFRS**  
**ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS**  
(en k€)

	Prévisions sous IFRS 2020	IFRS-Planification 2021
<b>RECETTES</b>		
Recettes provenant des brevets et taxes de procédure		
Chap. 50 Dépôt et recherche	422 410	414 695
51 Examen, délivrance et opposition	420 240	410 360
52 Recours	4 825	6 890
53 Désignation, taxes annuelles, extension et validation	1 128 470	1 137 855
54 Autres recettes	10 580	10 370
Autres recettes de fonctionnement		
Chap. 55 Recettes de fonctionnement général	2 010	6 455
57 Financement de projets par des tiers	0	0
Coût des travaux effectués et capitalisés	500	5 000
Total	1 989 035	1 991 625
<b>DEPENSES</b>		
Dépenses afférentes aux avantages du personnel		
Chap. 30 Frais de personnel	1 579 665	1 629 540
Dépenses Dotations aux amortissements		
Chap. 39 Amortissements	67 725	68 745
Autres dépenses de fonctionnement		
Chap. 31 Travaux d'entretien des biens et du matériel	45 885	48 105
32 Dépenses de fonctionnement informatiques	120 000	110 740
33 Coopération et réunions	10 260	26 085
34 Information brevets et relations publiques	12 245	20 200
35 Dépenses de fonctionnement général	74 395	84 975
37 Dépenses de projets financés par des tiers	0	0
Total	1 910 175	1 988 390
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>78 860</b>	<b>3 235</b>
Recettes provenant des placements		
Chap. 58 Produits financiers	-474 660	611 465
Coûts financiers		
Chap. 38 Charges financières	567 470	593 930
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 042 130</b>	<b>17 535</b>
<b>PROFIT(PERTE) POUR L'ANNEE</b>	<b>-963 269</b>	<b>20 770</b>
Autres éléments du résultat global	0	0
<b>TOTAL RESULTAT GLOBAL POUR L'ANNEE</b>	<b>-963 269</b>	<b>20 770</b>

**ETAT PREVISIONNEL DES RESULTATS GLOBALES IFRS**  
**ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS**  
(en k€)

IFRS-Planification			
2022	2023	2024	2025
418 725	428 180	439 975	446 065
407 695	388 180	381 690	377 010
7 615	8 180	8 375	8 595
1 131 910	1 139 905	1 159 050	1 188 460
10 490	10 790	10 640	10 630
7 120	7 060	7 100	7 190
0	0	0	0
5 000	5 000	5 000	5 000
<b>1 988 555</b>	<b>1 987 295</b>	<b>2 011 830</b>	<b>2 042 950</b>
1 595 480	1 601 000	1 600 895	1 607 170
70 105	67 490	64 410	66 950
55 575	59 370	60 255	60 640
94 285	86 710	92 740	102 770
26 930	27 120	26 920	26 920
20 840	20 925	20 075	20 135
98 025	97 290	100 845	97 540
0	0	0	0
<b>1 961 240</b>	<b>1 959 905</b>	<b>1 966 140</b>	<b>1 982 125</b>
<b>27 315</b>	<b>27 390</b>	<b>45 690</b>	<b>60 825</b>
650 640	687 720	725 615	763 990
621 080	648 300	675 380	702 235
<b>29 560</b>	<b>39 420</b>	<b>50 235</b>	<b>61 755</b>
<b>56 875</b>	<b>66 810</b>	<b>95 925</b>	<b>122 580</b>
0	0	0	0
<b>56 875</b>	<b>66 810</b>	<b>95 925</b>	<b>122 580</b>

**ETATS PREVISIONNELS DE LA SITUATION FINANCIERE EN IFRS  
ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS**

Etat de la situation financière d'ouverture estimé au 1.1.2021 et  
état prévisionnel de la situation financière en IFRS au 31.12.2021 (en k€)

	Prévisions sous IFRS 1.1.2021	IFRS Budget 31.12.2021
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>		
Immobilisations corporelles	680 410	640 970
Immobilisations incorporelles	23 405	46 815
Actifs FRPSS	9 171 000	9 715 860
EPOTIF	3 060 000	3 266 560
Prêts à la construction accordés au personnel	72 890	72 890
Actifs Plan d'épargne salariale	117 840	141 725
	13 125 545	13 884 820
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Clients et autres débiteurs	143 325	158 510
Prêts à la construction consentis au personnel	7 275	7 275
Autres valeurs mobilières de placement	27 440	32 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	10 000
	178 040	207 985
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 303 585</b>	<b>14 092 805</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Résultat mis en réserves	-2 940 150	-2 917 345
Autres réserves	-3 264 265	-3 266 300
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-6 204 415</b>	<b>-6 183 645</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Obligations au titre des prestations définies	17 946 995	18 735 960
Obligations Plan d'épargne salariale	117 840	141 725
Fournisseurs et autres créditeurs	24 495	25 355
Obligations pour location - financement	112 450	84 460
Taxes payées d'avance	456 860	389 990
	18 658 640	19 377 490
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et autres créditeurs	365 580	408 060
Obligations pour location - financement	16 490	12 390
Provisions	12 250	14 370
Taxes payées d'avance	455 040	464 140
	849 360	898 960
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>19 508 000</b>	<b>20 276 450</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>13 303 585</b>	<b>14 092 805</b>

**ETATS PREVISIONNELS DE LA SITUATION FINANCIERE EN IFRS**  
**ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS**  
 Etats prévisionnels de la situation financière en IFRS 31.12.2022 - 31.12.2025  
 (en k€)

IFRS Budget			
31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
630 850	698 065	753 800	773 050
71 160	83 645	92 300	98 900
10 272 790	10 830 100	11 386 655	11 957 120
3 486 415	3 702 650	3 940 475	4 212 900
72 890	72 890	72 890	72 890
166 750	193 460	221 780	253 760
<b>14 700 855</b>	<b>15 580 810</b>	<b>16 467 900</b>	<b>17 368 620</b>
162 320	165 765	168 610	173 215
7 275	7 275	7 275	7 275
34 240	35 970	39 430	40 990
10 000	10 000	10 000	10 000
213 835	219 010	225 315	231 480
<b>14 914 690</b>	<b>15 799 820</b>	<b>16 693 215</b>	<b>17 600 100</b>
-2 860 470	-2 793 660	-2 697 735	-2 575 155
-3 266 300	-3 266 300	-3 266 300	-3 266 300
<b>-6 126 770</b>	<b>-6 059 960</b>	<b>-5 964 035</b>	<b>-5 841 455</b>
19 524 255	20 310 915	21 084 240	21 845 300
166 750	193 460	221 780	253 760
24 855	24 855	24 800	24 825
66 440	77 490	53 650	29 700
339 830	308 350	293 680	289 470
20 122 130	20 915 070	21 678 150	22 443 055
420 880	434 400	461 080	473 450
9 740	11 360	7 870	4 360
15 280	16 050	17 600	18 290
473 430	482 900	492 550	502 400
919 330	944 710	979 100	998 500
<b>21 041 460</b>	<b>21 859 780</b>	<b>22 657 250</b>	<b>23 441 555</b>
<b>14 914 690</b>	<b>15 799 820</b>	<b>16 693 215</b>	<b>17 600 100</b>

**4. Tableau des effectifs (postes permanents) pour 2021**

Groupe d'emplois	Budget					
	Office (DG 0, 1, 4, 5)		Chambres de recours		TOTAL OEB	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
1	5	5	1	1	6	6
2	31	31	29	29	60	60
3	331	328	187	187	518	515
4	4 983	4 997	15	18	4 998	5 015
5	229	227	5	5	234	232
6	1 220	1 208	39	39	1 259	1 247
<b>Total</b>	<b>6 799</b>	<b>6 796</b>	<b>276</b>	<b>279</b>	<b>7 075</b>	<b>7 075</b>

### Observations

Art. 25(2)a) règl.fin.

Le Président de l'Office est autorisé à supprimer un certain nombre d'emplois permanents des groupes d'emplois 5 et 6 devenus redondants et vacants, dans la limite annuelle fixée à l'Annexe I règl.fin., et à les remplacer par le nombre correspondant d'emplois permanents des groupes d'emplois 2 à 4 (CA/D 21/13).

Agents nommés pour une durée déterminée

Jusqu'à 20% des postes prévus au budget de l'Office européen des brevets pourront être attribués à des agents nommés pour une durée déterminée.

Groupes d'emplois

- 1 Comprend les grades G16 à G17
- 2 Comprend les grades G15 à G16
- 3 Comprend les grades G13 à G15
- 4 Comprend les grades G7 à G13
- 5 Comprend les grades G7 à G10
- 6 Comprend les grades G1 à G9



**5. Appendice A – Chambres de Recours**

## Perspectives budgétaires pour les chambres de recours (CDR)

<b>Recettes (en k€)</b>	<b>2021</b>
<b>Recettes directes selon budget d'autorisation</b>	
<b>Classe 5</b>	
Article 5200      Taxes de recours	8 510
Ajustements IFRS (Taxes payées d'avance)	-1 620
<b>Recettes du produit recours</b>	<b>6 890</b>
<b>Coûts (en k€)</b>	
<b>2021</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement budgétaire directes</b>	
<b>Classe 3</b>	
Groupe 300      Traitements et indemnités	71 120
Groupe 301-303      Autres charges de personnel	575
Chapitre 31      Entretien des bâtiments et du matériel	3 625
Chapitre 32      Dépenses de fonctionnement informatiques	500
Chapitre 33      Coopération et réunions	25
Chapitre 34      Information brevets et relations publiques	55
Chapitre 35      Dépenses générales de fonctionnement	1 630
Sous-total	77 530
<b>Allocation prévisionnelle des autres coûts selon la méthodologie du coût unitaire (y compris application normalisée du taux d'actualisation de 3,3 %)</b>	<b>35 920</b>
<b>Coût du produit recours</b>	<b>113 450</b>
<b>Dépenses en capital (en k€)</b>	
<b>2021</b>	
<b>Dépenses en capital budgétaires directes</b>	
<b>Classe 4</b>	
Chapitre 41      Bâtiments et matériel	100
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>100</b>

**6. Appendice B – Brevet unitaire (PBU)**

## Crédits budgétaires relatifs au brevet européen à effet unitaire\*

	2021	2022
<b>Recettes (en k€)</b>		
Taxes PBU collectées par l'OEB		
- Taxes annuelles pour les brevets délivrés (article 5320)	2 800	20 740
- Surtaxes pour retard de paiement de taxes annuelles et de taxes administratives (article 5320)	30	210
- Taxes administratives (article 5520)	50	120
Déduction des taxes administratives perçues pour le compte des États membres participants	-50	-120
<b>A. Total des recettes budgétaires de l'OEB au titre de la PBU</b>	<b>2 830</b>	<b>20 950</b>
<b>B. Part des États Membres dans les recettes au titre de la PBU (50 %)</b>	<b>1 415</b>	<b>10 475</b>
<b>Coûts à la charge des Etats Membres (en k€)</b>		
Coûts opérationnels directs et quote-part des coûts opérationnels indirects**	980	2 040
Déduction des taxes administratives perçues pour le compte des États Membres participants	-50	-120
Coûts de l'OEB pour l'administration de la PBU	930	1 920
Compensation des coûts de traductions (Article 3320)	400	810
<b>Coûts imputables à la PBU conformément à l'article 146 CBE***</b>	<b>1 330</b>	<b>2 730</b>
Montant restant dû à percevoir dans l'année à venir***	0	0
Montant restant dû perçu l'année précédente***	0	0
Montant net des recettes au titre de la PBU à répartir entre les États Membres (article 3325) ***	85	7 745
Total des coûts budgétaires de l'OEB au titre de la PBU (y compris le montant net des recettes au titre d	1 415	10 475
<b>C. (= A. - B.) Part de l'OEB dans les recettes au titre de la PBU</b>	<b>1 415</b>	<b>10 475</b>

### Notes

\*Cet aperçu présente les crédits budgétaires prévus dans le budget aux fins d'autorisation et est basé sur les montants des taxes fixés à l'article 2 du règlement relatif aux taxes pour la protection unitaire (RRT-PBU), l'hypothèse d'un taux de pénétration du brevet unitaire de base comme expliqué dans le SC/18/15 et l'entrée en vigueur du brevet européen à effet unitaire en 2021.

\*\*Les dépenses imputables au brevet européen à effet unitaire (UPP) conformément à l'article 146 CBE font partie du budget annuel de l'Office et sont examinées par la Commission du budget et des finances et adoptées par le Conseil d'administration. En vertu de l'article 1(2) du règlement budgétaire et financier pour la protection unitaire, elles doivent préalablement être soumises au Comité restreint pour avis. En ce qui concerne les dépenses ne pouvant être immédiatement et directement attribuées à l'administration du brevet européen à effet unitaire, la quote-part de ces coûts imputable au brevet européen à effet unitaire sera déterminée selon la méthodologie de comptabilité analytique de l'Office.

\*\*\*Selon l'actuel règlement relatif aux taxes, dans le cas d'un déficit durant les premières années du brevet européen à effet unitaire, il est prévu de compenser ce déficit au cours des années suivantes. Les postes pertinents sont indiqués dans le tableau, dans un souci d'exhaustivité, même s'ils ne devaient pas s'appliquer, compte tenu du fait que selon les hypothèses sous-jacentes, un excédent est escompté dès la première année.